



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

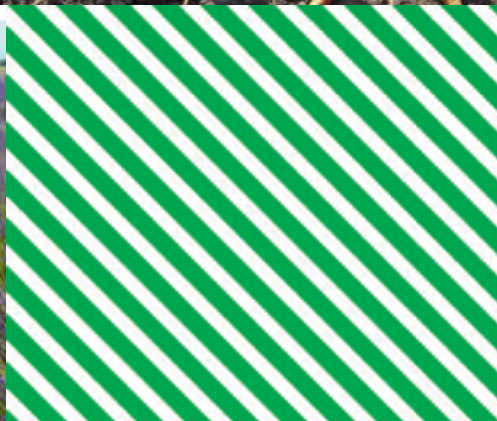
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Référentiel de diplôme

Baccalauréat professionnel

“Conduite de productions horticoles”

(arbres, arbustes, fruits, fleurs, légumes)



Crédit photographique :

<http://photo.agriculture.gouv.fr>
Xavier Remongin/agriculture.gouv.fr
Cheick Saidou/agriculture.gouv.fr
Pascal Xicluna/agriculture.gouv.fr



Référentiel de diplôme

Baccalauréat professionnel

“Conduite de productions horticoles”

(arbres, arbustes, fruits, fleurs, légumes)

Sommaire

Référentiel professionnel	1
Contexte de l’emploi visé	3
Fiche descriptive d’activités (FDA)	9
Situations professionnelles significatives (SPS)	13
Référentiel de certification	15
Liste des capacités attestées par le diplôme	17
Tableaux des épreuves	21
Modalités d’évaluation	25
Référentiel de formation	29
Présentation et architecture de formation	31
Formation à caractère professionnel	33
Modules de formation	35
Unités de formation	39
Siglier	65



Baccalauréat professionnel

“Conduite de productions horticoles”

(arbres, arbustes, fruits, fleurs, légumes)



Référentiel professionnel

Le référentiel professionnel du baccalauréat professionnel spécialité “ Conduite de productions horticoles (arbres, arbustes, fruits, fleurs, légumes) ”, diplôme de niveau IV, décrit l’emploi d’ouvrier/ouvrière hautement qualifié(e) exerçant son activité en position de chef d’équipe d’une unité de production ou de transformation dans une entreprise horticole spécialisée, une station de recherche ou expérimentale, un service de collectivité territoriale, ou encore une structure d’insertion.

Le référentiel professionnel est composé de trois parties : la première fournit un ensemble d’informations relatives au contexte des emplois visés, la deuxième est constituée de la fiche descriptive d’activités (FDA) et la troisième présente les situations professionnelles significatives (SPS) organisées en champs de compétences.

Contexte de l'emploi visé

1- Éléments de contexte socio-économique de l'horticulture française

L'horticulture française comprend plusieurs secteurs identifiés. Les activités professionnelles visées dans ce référentiel regroupent les champs de la production des fruits, des petits fruits, des légumes, des végétaux d'ornement (fleurs et feuillages coupés, plantes en pot ou à massif, bulbes), des jeunes plants (pépinières ornementales, plants fruitiers, plants maraîchers), des semences et des plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM).

Afin de relever des défis économiques, sociaux, sanitaires et environnementaux notamment, de proposer des produits diversifiés et de qualité pour une alimentation saine et durable, les entreprises horticoles adaptent leurs productions en fonction des exigences de la clientèle, de la demande sociétale mais aussi des contraintes réglementaires et des caractéristiques des filières de commercialisation qui évoluent, y compris au plan international. On constate par exemple que la part des consommateurs de produits issus de l'agriculture biologique se renforce : 68 % en 2015 contre 43 % fin 2012. Parmi ces produits, ce sont les fruits et les légumes qui sont les plus fréquemment consommés. En 2015 les fruits et les PPAM sont les secteurs qui possèdent la plus grande part de leurs surfaces nationales respectives conduite en agriculture biologique (respectivement 16,1 % et 15,3 %).

La responsabilité sociale et environnementale et l'adéquation des produits aux différents segments de marché est un préalable à toute stratégie de production et de commercialisation pour les entreprises horticoles spécialisées. Ces stratégies visent à conjuguer des logiques de performance économique, environnementale, sociale et sanitaire et s'appuient sur une recherche de qualité qui peut être gustative, esthétique, ou de présentation. Dans le cadre de la transition écologique, les modes de production appliquant des pratiques respectueuses de l'environnement et de la santé sont également un

élément significatif de cette qualité des produits.

La différenciation et la valorisation des productions françaises par les démarches de qualité, de certifications environnementales et les labels d'identification géographiques ou biologiques constituent des conditions pour favoriser l'accès au marché des produits horticoles. En effet, la production horticole française, très variée, affiche des labels de qualité reconnaissant son savoir-faire tels que l'appellation d'origine contrôlée (AOC), l'indication géographique protégée (IGP), le label Fleurs de France ou encore la certification Plante Bleue pour se distinguer de la concurrence étrangère. En France, pour le secteur des fruits et légumes on compte 18 AOC et 23 IGP. Toutes les démarches relatives aux labellisations s'inscrivent dans des projets de développement locaux contribuant ainsi à la dynamisation des territoires.

Pour répondre aux nouveaux défis climatiques et à une production horticole d'avenir, les professionnels ont mis en œuvre des démarches de développement durable associant les différents maillons de la filière depuis les producteurs, les transformateurs jusqu'aux acheteurs.

La démarche de développement durable dans ses aspects écologique et économique est parfaitement prise en compte dans le fonctionnement des entreprises horticoles qui s'inscrivent également dans des dynamiques et stratégies d'économie circulaire. Et c'est désormais autour de la dimension sociale et humaine que les efforts et les innovations se portent afin de pérenniser des emplois dans un secteur en demande structurelle d'une main d'œuvre qualifiée. Les activités des entreprises horticoles spécialisées mobilisent de nombreuses techniques communes. Afin de saisir les opportunités du marché et de garantir la compétitivité des structures, l'adaptabilité et la réactivité sont de plus en plus demandées.

1.1- Caractéristiques du champ de production des fruits et petits fruits

Dans le champ de la production fruitière, la France produit 2,7 millions de tonnes de fruits dont 15 % de ce volume est destiné aux industries de transformation. Elle se positionne au 3^{ème} rang européen derrière l'Italie et l'Espagne.

Le champ de production fruitier représente 4 % des exploitations agricoles. Il génère 21 % de l'emploi agricole total et 30 % de l'emploi saisonnier. Si globalement les surfaces diminuent en France, la taille moyenne du verger par exploitation augmente et le besoin en main d'œuvre est important dans les exploitations arboricoles. Les surfaces exploitées en arboriculture biologique progressent : en 2016, 17 % des surfaces plantées de vergers sont qualifiées en agriculture biologique. Les signes de qualité (hors agriculture biologique) sont plus fréquents dans les exploitations fruitières que dans l'ensemble des exploitations du secteur horticole.

Pour l'ensemble de la production fruitière, les systèmes de culture se diversifient. La maîtrise de la charge, la gestion des bio-agresseurs et l'adaptation aux aléas climatiques, au cœur de l'activité, sont de plus en plus complexes à maîtriser.

1.2- Caractéristiques du champ de production des légumes

La France est le 3^{ème} pays producteur européen de légumes après l'Italie et l'Espagne.

Le secteur du maraîchage produit des légumes frais en plein champ, sous serre et/ou sous tunnel plastique. Il occupe 3 % de la surface agricole utile française et produit 5,4 millions de tonnes de légumes.

Les entreprises de cultures légumières génèrent 19 % des emplois agricoles. Les salariés se répartissent majoritairement dans deux régions : Nouvelle Aquitaine et Provence - Alpes-Côte d'Azur. De nombreuses structures sont également implantées en périphérie des concentrations urbaines.

En maraîchage, les choix de modes de production ont un fort impact sur les besoins en main d'œuvre notamment saisonnier et sur l'organisation des structures du secteur.

1.3- Caractéristiques du champ de production des végétaux d'ornement

Le champ de production des végétaux d'ornement regroupe l'horticulture ornementale et la pépinière (plants et semences). Il propose des plantes en pot et à massif, des arbres et des arbustes, des fleurs et

feuillages coupés, des bulbes ainsi que des plantes exotiques et des jeunes plants potagers.

La France est le 4^{ème} producteur européen derrière les Pays-Bas, l'Italie et l'Allemagne.

La production horticole ornementale est un secteur de production intensive. Il représente 1,4 % du nombre des exploitations agricoles françaises. Comptabilisant plus de 19 000 emplois dont 57 % en emplois salariés permanents, c'est l'un des secteurs employant le plus de main d'œuvre agricole.

Les structures de ce secteur ont évolué vers une concentration et une diminution des surfaces de production en raison, notamment, de l'importance du capital, du travail et des techniques requises. Une mutation de l'offre du marché horticole s'en est suivie : l'augmentation des activités d'achat-revente s'est souvent opérée au détriment de l'activité de production locale pour répondre à une forte demande de végétaux en périphérie des zones urbaines.

Les entreprises du secteur ont répondu à la demande sociétale en développant la production de plants potagers aujourd'hui en forte croissance, notamment les plants produits en agriculture biologique.

De même, on assiste à une évolution de la demande des entreprises du paysage qui, dans une perspective de transition agro-écologique, recherchent des végétaux porteurs d'authenticité ou d'identité patrimoniale, moins coûteux à l'entretien et nécessitant moins d'intrants.

La zone d'influence géographique des producteurs français reste très nettement orientée sur les marchés locaux et régionaux. Les ventes au détail réalisées sur les exploitations, les marchés de plein air ou en vente par correspondance représentent le premier débouché en valeur économique.

Les associations d'insertion, comme les Jardins de Cocagne, travaillant dans le jardinage et dans les jardins en ville contribuent à l'insertion sociale et professionnelle de personnes en difficulté et participent également à la découverte des métiers du secteur et à la diffusion de pratiques professionnelles.

1.4- Caractéristiques du champ de production des plantes à parfum, aromatiques et médicinales

Ce champ de production compte 3 600 exploitations qui exploitent environ 35 000 hectares. Il est très territorialisé et des régions telles que le Sud-Est de la France comptent plus de 20 000 hectares de Lavande, Lavandin et Saugé Sclarée.

Le champ de production des PPAM voit ses surfaces augmenter régulièrement : + 40 % entre 2010 et 2016. Ce secteur largement concurrencé par les importations issues de l'Europe de l'Est et du Maghreb connaît une dynamique et des évolutions différentes selon la destination du produit : phytopharmacie, alimentaire, cosmétique ou encore parfumerie.

Il compte une grande diversité d'espèces cultivées ou sauvages. À côté des productions traditionnelles et emblématiques des territoires français, telles que la lavande en Provence par exemple, de nouvelles productions se développent dans d'autres régions.

1.5- Caractéristiques du champ de production des semences

La France qui est le premier producteur européen et le premier exportateur mondial de semences. Ce secteur est donc de très grande importance. Les entreprises de sélection (73) travaillent en lien avec les organismes de recherche dont l'Etat soutient les programmes notamment en jouant un rôle d'orientation de la sélection végétale.

La sélection variétale vise à l'adaptation des plantes au changement climatique, à la réduction de la consommation d'intrants chimiques et produits de traitement ainsi qu'au développement d'une grande diversité de plantes cultivées en garantissant la sécurité alimentaire et sanitaire.

Les espèces potagères et florales qui représentent 22 % du chiffre d'affaires de ce champ de production (derrière le maïs et le sorgho à 32 %), sont destinées aux agriculteurs mais aussi à près de 15 millions de jardiniers utilisateurs dont le nombre est en croissante augmentation.

Près de 20 000 agriculteurs multiplicateurs de semences travaillent ainsi suivant des contrats de multiplication avec les entreprises majoritairement installées dans les régions Occitanie, Nouvelle Aquitaine, Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Enfin, compte tenu de l'importance de ce champ de production dans l'horticulture française la recherche et le développement s'élève à 13 % du chiffre d'affaires du secteur, soit quasiment autant que le secteur de la pharmacie (14 %) et bien davantage que celui de l'agroalimentaire (1,8 %). La recherche et le développement dans ce champ de production représente également un quart du nombre de personnes employées en équivalent temps plein, 2300 personnes.

1.6- Évolutions de l'horticulture française

Dans son ensemble, l'horticulture française se caractérise par deux modes de production : sous abris (pleine terre ou hors-sol) et de plein air (pleine terre ou hors-sol).

Dans les champs de production légumière, florale et en partie pour les pépinières et l'arboriculture, plusieurs évolutions importantes des modes ou systèmes de conduite se sont développées en parallèle et vont coexister durablement, tout en préservant la qualité des milieux (sols eau, air et biodiversité).

La culture hors-sol, le plus souvent sous abris s'accompagne d'un fort développement de la mécanisation, de la robotisation et de l'automatisation pour la gestion de l'ambiance et de l'alimentation hydrominérale. Dans le même temps, le recours à des matériels sans cesse adaptés permet d'assurer une plus grande ergonomie au travail et un meilleur confort.

Ces évolutions techniques et technologiques engendrent une meilleure gestion des intrants, des extrants ainsi que des effluents et rendent indispensable la maîtrise des logiciels et appareils pour une horticulture connectée.

Les modes de production respectueux de l'environnement et biologique impliquent des techniques culturales mixant travail manuel et mécanique dans des structures de taille variable souvent situées dans les ceintures vertes des zones périurbaines.

Pour l'ensemble des productions horticoles, l'approche écologique et systémique est privilégiée. Dans un contexte environnemental, social et réglementaire incertain et en constante évolution, le pilotage des productions et les pratiques professionnelles requièrent un haut niveau de qualification et concernent notamment :

- la gestion des bio-agresseurs,
- la gestion des intrants,
- la gestion des ressources naturelles (énergies, eau, air, sols, biodiversité, ...),
- la gestion des effluents et des déchets.

L'agriculture urbaine et périurbaine se développe également en France à l'instar de pays d'Europe du Nord. Portées le plus souvent par des collectivités ou des communautés d'agglomérations, les initiatives d'agriculture urbaine impliquent une démarche d'intégration de l'agriculture dans des projets d'aménagement et d'animation du territoire. Elles correspondent à un grand nombre d'attentes et d'objectifs partagés et poursuivis par les professionnels du secteur horticole tels que la

création d'emplois, l'impulsion de dynamiques de quartier ou encore l'innovation des pratiques culturelles en pleine terre ou en hors-sol.

Enfin, on constate, comme sur l'ensemble des secteurs de la production agricole, un développement des activités connexes à l'activité de production : vente directe ou en circuits courts, transformation, prestations de services (animation autour de jardinage, accueil de groupes et de publics variés), pour répondre aux nouvelles attentes et dynamiques sociales.

2- Emplois visés par le diplôme

2.1- Appellations institutionnelles (ROME)

Les appellations de l'emploi issues du répertoire opérationnel des métiers et des emplois (ROME) se trouvent dans les fiches A1414 et A1405.

A 1414 : Horticulture et maraîchage

- Chef de culture en exploitation maraîchère
- Chef de culture horticole
- Conducteur/Conductrice de travaux horticoles
- Ouvrier/Ouvrière agricole en maraîchage-horticulture
- Ouvrier/Ouvrière en production horticole biologique
- Ouvrier/Ouvrière en production maraîchère biologique
- Ouvrier/Ouvrière en production pépinière biologique
- Ouvrier/Ouvrière horticole
- Ouvrier/Ouvrière horticole serriste
- Ouvrier/Ouvrière pépiniériste
- Ouvrier/Ouvrière maraîchère

A 1405 : Arboriculture et viticulture

- Chef de culture arboricole
- Chef de station fruitière
- Chef d'équipe en production arboricole
- Ouvrier/Ouvrière arboricole

Selon l'entreprise ou la structure dans laquelle l'ouvrier/ouvrière hautement qualifié(e) exerce, il ou elle peut être confronté(e) à une extrême diversité de taille, d'organisation sociale, technique, juridique, économique, ainsi que de relations à ses environnements. Les appellations d'usage pour l'emploi occupé par le ou la titulaire peuvent être différentes selon les structures et/ou le secteur.

2.2- Cadres d'exercice de l'emploi

Le ou la titulaire d'un baccalauréat professionnel spécialité " conduite de productions horticoles (arbres, arbustes, fruits, fleurs, légumes) " peut exercer ses fonctions en tant qu'ouvrier/ouvrière hautement

qualifié(e) ou chef d'équipe dans différentes structures horticoles telles que :

- des entreprises spécialisées de grande dimension et de haute technicité employant une main-d'œuvre importante, intégrant parfois tout ou partie d'un secteur ou d'une gamme de produits,
- des entreprises horticoles, exploitant généralement de faibles surfaces et orientées vers la vente de proximité en circuit court (association pour le maintien d'une agriculture paysanne, magasin de producteurs, marché, vente au détail) proposant une grande variété de produits horticoles de consommation et d'ornement,
- des entreprises très spécialisées approvisionnant d'autres exploitations horticoles et/ou des structures de mise en marché (grossistes, grandes et moyennes surfaces, jardinerie),
- des organismes professionnels (station de recherche, d'expérimentation, station de conditionnement) ou territoriaux (service de production des collectivités locales, service d'espaces verts des grandes villes),
- des structures d'insertion.

2.3- Degré d'autonomie et de responsabilité

2.3.1- Autonomie

Le ou la titulaire de l'emploi exerce son activité dans un système de contraintes économiques, environnementales et réglementaires auquel il ou elle doit s'adapter. Le travail s'effectue en concertation avec d'autres responsables au sein de l'entreprise et sous la responsabilité du supérieur hiérarchique auquel il ou elle réfère de ses actes. Il ou elle bénéficie toutefois d'une large autonomie quant à l'animation de l'équipe de travail qui lui est confiée. Dans les domaines relevant de la conduite du processus de production et de la gestion de l'équipe, son degré d'autonomie varie avec la taille et l'organisation de l'entreprise.

2.3.2- Responsabilité

Le ou la titulaire de l'emploi est responsable de la qualité du travail réalisé par l'équipe de deux à cinq personnes souvent constituée de salarié(e)s en contrat saisonnier dont il ou elle assure l'accueil, la formation au poste de travail et la coordination sur les chantiers. Les fonctions liées au pilotage (choix de commercialisation, gestion juridique et patrimoniale, orientations techniques, économiques et financières) relèvent du chef d'entreprise.

Cependant, dans certaines conditions, le chef d'entreprise peut déléguer à l'ouvrier/ouvrière hautement qualifié(e) des responsabilités relevant des domaines techniques et économiques notamment dans le domaine de la commercialisation.

La délégation de responsabilité porte, au-delà de la

bonne exécution des travaux dans le cadre de consignes et de réglementations, sur la maîtrise complète d'un atelier de production. Le ou la titulaire de l'emploi rend compte de l'exécution des travaux. Les décisions technico-économiques sont de fait partagées avec l'employeur. Il ou elle peut alors être amené(e) à participer aux prises de décisions. Il ou elle doit comprendre le fonctionnement de son atelier, et rechercher à en améliorer la performance.

horticulture peut assurer la conduite et la gestion technico-économique d'un atelier ou d'une entreprise en toute autonomie. Il ou elle devient alors chef de culture, technicien/technicienne, gérant(e), ou chef d'entreprise horticole.

Une évolution est également possible vers des métiers à caractère transversal comme le commerce ou la transformation.

2.4- Conditions d'exercice de l'emploi

L'ouvrier/ouvrière hautement qualifié(e) en tant que responsable de production exerce son activité dans des contextes et pour des productions variés.

L'activité est fortement dépendante de la saisonnalité et de la demande commerciale.

La prise en compte des facteurs environnementaux contribue à l'amélioration de la qualité des produits et des conditions de travail.

On observe que ce secteur professionnel est particulièrement investi dans la prévention des risques professionnels et qu'il vise à leur suppression notamment par la diminution de la pénibilité du travail, suite au développement de la mécanisation et de l'automatisation des processus de production. D'autre part, dans les cultures sous abri avec le développement des cultures hors-sol sur table ou en suspension, de réelles innovations en terme d'ergonomie des postes de travail ont permis de limiter les troubles musculo-squelettiques comme par exemple le développement des installations anti-pénibilité en tomate avec siège sur rail.

L'ouvrier/ouvrière hautement qualifié(e) aura très souvent à mettre en œuvre les activités de production en conduisant des engins agricoles de différentes natures. La mécanisation implique une autorisation de conduite d'engins automoteurs. Cette autorisation ne peut être délivrée qu'aux salarié(e)s ayant fourni la preuve d'une formation à la conduite en sécurité.

Par ailleurs, de nombreuses entreprises s'inscrivent dans des démarches exigeantes : signes officiels de qualité et certifications d'entreprise. L'usage des technologies numériques se développe pour les tâches techniques et de gestion. L'évolution des politiques de développement durable et de réduction progressive de l'utilisation des produits phytosanitaires (communément appelés pesticides) oblige les acteurs de la production horticole à détenir un certificat individuel pour l'utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques dans la catégorie " décideur en entreprise soumise à agrément ou non ".

2.5. Évolution possible des diplômés dans et hors emploi

Avec l'expérience ou des formations complémentaires, l'ouvrier/ouvrière hautement qualifié(e) en

Fiche descriptive d'activités (FDA)

Résumé du métier

Le ou la titulaire de l'emploi est amené(e) à réaliser les opérations de conduite d'un ou plusieurs ateliers horticoles dans des champs de production variés : fruits, petits fruits, légumes, végétaux d'ornement (fleurs et feuillages coupés, plantes en pot ou à massif, bulbes), jeunes plants (pépinières ornementales, plants fruitiers, plants maraîchers), semences, plantes à parfum, aromatiques et médicinales selon les objectifs de production (quantité, qualité, variétés, ...) et dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité. Il prend en compte en permanence dans les pratiques de travail la dimension de responsabilité environnementale de l'entreprise et agit dans un souci de maintien de la qualité des milieux et de maîtrise des coûts.

Après avoir pris connaissance des consignes et pris en compte les objectifs de production et de respect de l'environnement, le ou la titulaire de l'emploi prépare et organise les chantiers en répartissant et en coordonnant les tâches et les responsabilités au sein d'une petite équipe de travail. Il ou elle rend compte des besoins en main d'œuvre et du déroulement du travail à la hiérarchie.

L'ouvrier/ouvrière hautement qualifié(e) en horticulture met en place les productions et veille aux bonnes conditions de leur développement.

Dans ce contexte, il ou elle paramètre et règle les automates de production (ordinateur climatique, station de fertirrigation, ...). La préservation des milieux, la gestion des bio-agresseurs, de l'alimentation hydrique et minérale ainsi que des aléas climatiques est au cœur de ses activités.

Le ou la titulaire de l'emploi évalue les processus de production à partir des données recueillies notamment climatiques lors des phases d'observation et d'analyse

Dans le cadre de l'activité, le ou la titulaire de l'emploi veille aux évolutions réglementaires, respecte et fait respecter les réglementations sanitaires et environnementales ainsi que la législation en matière de sécurité et de confort au travail au sein de l'équipe qu'il coordonne. Son activité se situe dans le cadre des orientations retenues par l'entreprise (cahier des charges, labels, certifications, démarches non contractuelles...) et dans le cadre d'un marché concurrentiel.

En tant que chef d'équipe, le ou la titulaire de l'emploi accueille et forme les nouveaux arrivants.

De façon transversale, pour bon nombre des activités de production, le ou la titulaire de l'emploi utilisera des engins mécaniques, à moteur, et conduira un tracteur.

Liste des fonctions et des activités exercées

La fiche descriptive d'activités dresse la liste de l'ensemble des activités observées, obtenue par compilation des activités exercées par plusieurs personnes dans des situations d'emplois qui peuvent être différentes. Ces activités sont classées par grandes fonctions. Ainsi, la FDA ne décrit pas un " emploi " tel qu'on peut l'observer dans une organisation en particulier, mais plutôt de manière générique dans un ensemble d'organisations.

Ces activités sont regroupées en grandes fonctions et sont écrites, par convention, sans pronom personnel, les activités pouvant être conduites soit par une femme, soit par un homme.

1. Conduite d'un ou plusieurs ateliers de production horticole conformément aux modes de production choisis

1.1. Observe, surveille, analyse et participe à des décisions techniques

1.1.1. *Apprécie l'état d'une parcelle ou d'un support de culture, l'ambiance des bâtiments et des abris de culture, l'état du matériel*

1.1.2. *Surveille les paramètres à partir d'outils numériques*

1.1.3. *Établit, à partir des observations et autres informations, des diagnostics et des prévisions et donne l'alerte ou prend des décisions d'intervention*

1.1.4. *Contribue aux choix des productions, des successions culturales, des calendriers de production et des itinéraires techniques dans le cadre d'un système de culture*

1.2. Assure ou délègue tout ou partie des travaux de mise en place des cultures annuelles et pérennes

1.2.1. *Prépare le sol, le substrat*

1.2.2. *Met en place des équipements et installations nécessaires à la conduite et à la protection de la culture*

1.2.3. *Procède aux vérifications de conformité des matériels et engins utilisés lors des travaux mécanisés*

1.2.4. *Met les cultures en place (multiplication des plantes, préparation des plants, empotage ...)*

1.2.5. *Implante et cultive des couverts végétaux permanents ou temporaires associant des plantes de service aux cultures*

1.2.6. *Recycle les matières organiques de l'unité de production*

1.3. Assure ou délègue tout ou partie des opérations de conduite et d'entretien de la culture

1.3.1. *Observe et apprécie le stade et l'état des plantes cultivées à différents moments du cycle de production*

1.3.2. *Contrôle le maintien en état, l'enherbement des productions pour un bon état sanitaire des cultures*

1.3.3. *Effectue des prélèvements en vue de contrôles ou d'analyses*

1.3.4. *Procède à des contrôles de résultats obtenus et aux ajustements nécessaires*

1.3.5. *Effectue les travaux relatifs à la croissance et au développement des végétaux : tailles, pincements, palissage, tuteurage, attachage, éclaircissage, pollinisation, ...*

1.3.6. *Signale les dysfonctionnements des équipements*

1.4. Assure ou délègue tout ou partie des opérations liées à l'alimentation hydrique et minérale des plantes

1.4.1. *Procède à des prélèvements d'échantillons*

1.4.2. *Décide et procède aux arrosages en tenant compte des besoins en eau de la culture, des substrats et des conditions climatiques*

1.4.3. *Décide et procède à la fertilisation organique et/ou minérale en tenant compte des besoins de la culture*

1.4.4. *Contrôle le développement et assure l'incorporation des engrais verts et autres couverts végétaux*

1.5. Procède aux opérations de gestion de l'état sanitaire des cultures

1.5.1. *Réalise des observations et des comptages selon les stades phénologiques*

1.5.2. *Réalise un diagnostic de l'état sanitaire de la culture*

1.5.3. *Évalue les risques, et alerte son supérieur hiérarchique*

1.5.4. *Met en œuvre les opérations de phyto-protection*

1.6. Pilote les automates de production (ordinateur climatique, station de fertirrigation, ...)

1.6.1. *Paramètre et règle les automates et les outils de pilotage informatique*

1.6.2. *Régule les facteurs d'ambiance à l'aide des équipements et des appareils de pilotage de serres*

1.6.3. *Régule les différents modes de chauffage et d'alimentation énergétique (géothermie, cogénération, biomasse, réseau de chaleur)*

1.6.4. *Assure la gestion des matériels et appareils de contrôle de l'irrigation*

1.6.5. *Repère les messages d'alerte techniques donnés par les automates*

1.6.6. *Repère les dysfonctionnements et diagnostique l'origine de la défaillance*

1.7. Assure ou délègue tout ou partie des travaux de récolte et de préparation des produits végétaux

1.7.1. *Alerte sur le stade de développement des produits*

1.7.2. *Récolte des produits*

1.7.3. *Trie, sélectionne des produits*

1.7.4. *Participe aux opérations d'agrèage : contrôle de la qualité, vérification des emballages, ...*

1.7.5. *Prépare, conditionne, stocke des produits*

1.7.6. *Participe aux opérations de conservation des produits*

- 1.8.** Assure la réception et le stockage des plants, intrants et consommables
- 1.8.1. *Réceptionne les plants*
- 1.8.2. *Vérifie la conformité de la commande et la qualité attendue*
- 1.8.3. *Assure la réception et le stockage des engrais ou amendements*
- 1.8.4. *Réceptionne et stocke les produits de protection des végétaux*
- 2. Réalisation des différentes opérations de maintenance et d'entretien courant des engins, des bâtiments, des matériels et des installations**
- 2.1.** Maintien en état les matériels et équipements et installations
- 2.1.1. *Choisit et adapte les matériels nécessaires*
- 2.1.2. *Contrôle le bon fonctionnement des matériels et des installations (serre, irrigation, ...)*
- 2.1.3. *Procède au réglage, réalise les petites réparations, les opérations d'entretien courant et effectue la maintenance conditionnelle*
- 2.1.4. *Sollicite des interventions de spécialistes, en fonction de besoin spécifique*
- 3. Réalisation des activités de prévention des risques professionnels et de préservation de l'environnement**
- 3.1.** Repère et alerte sur les risques professionnels et fait appliquer les mesures de préventions nécessaires liées à l'utilisation des locaux, des équipements et des matériels
- 3.2.** Collecte et assure l'évacuation ou le retraitement des déchets produits dans l'unité de production
- 3.3.** Gère le stock des EPI et en vérifie l'état pour l'équipe de travail
- 3.4.** Enregistre les données exigeant une traçabilité conformément à la réglementation (origine des plants et semences ...)
- 3.5.** Élabore et actualise les documents liés à l'activité
- 4. Coordination d'une équipe de travail dans un atelier de production**
- 4.1.** Organise le travail d'une équipe
- 4.1.1. *Planifie, prépare et organise les chantiers, répartit les tâches et les responsabilités*
- 4.1.2. *Choisit et quantifie les matériels, matériaux et consommables utiles aux chantiers*
- 4.1.3. *Met à disposition et vérifie l'état et le port des équipements de protection individuelle*
- 4.1.4. *Suit, vérifie et évalue la qualité du travail réalisé*
- 4.1.5. *Rend compte du déroulement du travail et de son efficacité à la hiérarchie*
- 4.2.** Assiste la hiérarchie dans la gestion des ressources humaines d'une équipe de travail
- 4.2.1. *Évalue les besoins en main d'œuvre au regard des ressources disponibles*
- 4.2.2. *Participe à des phases de recrutement de main d'œuvre*
- 4.2.3. *Constitue les équipes en fonction des compétences*
- 4.2.4. *Identifie les besoins individuels de formation des salarié(e)s*
- 4.2.5. *Accueille et forme des nouveaux arrivants et des personnels pour les travaux saisonniers*
- 4.2.6. *Contribue à l'élaboration et à l'actualisation du document unique*
- 4.2.7. *Peut assister à l'entretien individuel et/ou évaluer les personnes de l'équipe de travail*
- 4.2.8. *Contribue à l'élaboration et à l'actualisation des fiches de poste*
- 5. Réalisation du suivi technico-économique de l'atelier de production**
- 5.1.** Renseigne des tableaux de bord
- 5.2.** Etablit des indicateurs d'efficience liés à l'activité
- 5.3.** Propose des ajustements et/ou des améliorations
- 5.4.** Effectue la gestion quantitative et qualitative des stocks, à partir d'applications spécifiques
- 5.5.** Peut collecter les documents d'audit et les présenter
- 5.6.** Peut mettre en œuvre et suivre un protocole d'expérimentation
- La fonction et les activités ci-après sont un exemple d'activités susceptibles d'être confiées selon la localisation, la taille, les produits et l'organisation de l'entreprise.*
- 6. Mise en œuvre des activités connexes à l'activité de production : commercialisation, promotion, valorisation, transformation, activités de service**
- 6.1.** Réalise les opérations de transformation ou de valorisation des végétaux
- 6.2.** Effectue les opérations de préparation de commande, de facturation et de livraison
- 6.3.** Participe aux activités commerciales sur un point de vente dans différents contextes
- 6.4.** Participe à des forums, des stands, des espaces de présentation
- 6.5.** Conduit des visites pédagogiques
- 6.6.** Conseille des jardiniers amateurs
- 6.7.** Echange des informations techniques dans une langue étrangère
- 6.8.** Élabore des outils de communication

Situations professionnelles significatives (SPS)

La liste des situations professionnelles significatives et les finalités du travail

Le tableau suivant présente les situations professionnelles significatives de la compétence, c'est à dire les situations qui mettent en jeu les compétences-clés des emplois types ciblés par le diplôme. Par nature, elles sont en nombre réduit.

Le ou la salarié(e), ouvrier/ouvrière hautement qualifié(e) qui maîtrise ces situations professionnelles significatives serait donc à même de mobiliser les mêmes ressources pour réaliser toutes les activités correspondant à l'emploi-type.

Ces situations sont regroupées par champs de compétences selon les ressources qu'elles mobilisent et la finalité visée.

Toutes les situations professionnelles significatives ci-dessous sont réalisées en intégrant la réglementation en matière de sécurité, de santé et de protection de l'environnement.

CHAMPS DE COMPÉTENCES	SPS	FINALITÉS
Organisation du travail	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Organisation d'un chantier* ◆ Suivi et régulation d'un chantier 	Organiser et rationaliser le travail d'une équipe pour permettre le déroulement optimal d'un chantier horticole
Animation d'une équipe	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Constitution et régulation de groupes de travail ◆ Accueil et formation des nouveaux arrivants (saisonniers, stagiaires, apprentis) 	Au sein d'une équipe de travail, mettre en place et entretenir une animation de groupe propice à un travail serein, efficace et coordonné, dans le respect de la réglementation du travail et des valeurs de l'entreprise pour atteindre les objectifs de production préétablis
Conduite de processus de productions horticoles	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Mise en place des cultures ◆ Paramétrage et réglage des automates et autres équipements ◆ Surveillance et contrôle des conditions de développement des productions ◆ Gestion des bio-agresseurs ◆ Évaluation du processus à partir des données recueillies 	Atteindre les objectifs technico-économiques de production à partir des consignes données, en respectant le cahier des charges, en limitant les effets sur l'environnement et en répondant à la demande des consommateurs

* Le terme chantier s'applique aux temps forts liés à la conduite d'un processus (par exemple : plantation, multiplication, taille, récolte, ...) qui mobilisent en quantité ou en nombre des intrants, de la main d'œuvre, du matériel, des équipements et/ou des installations.



Baccalauréat professionnel

“Conduite de productions horticoles”

(arbres, arbustes, fruits, fleurs, légumes)



Référentiel de certification

Le référentiel de certification du diplôme est constitué de deux parties :

- ▶ la liste des capacités attestées par le diplôme,
- ▶ les modalités d'évaluation.

Les capacités sont déterminées à partir de l'analyse des emplois et du travail, en fonction des objectifs éducatifs et d'insertion professionnelle, citoyenne et sociale visés par les certifications du ministère chargé de l'agriculture.

Elles sont donc de deux ordres :

- ▶ des capacités générales, identiques pour tous les baccalauréats professionnels du ministère chargé de l'agriculture,
- ▶ des capacités professionnelles spécifiques au baccalauréat professionnel spécialité “ conduite de productions horticoles (arbres, arbustes, fruits, fleurs, légumes) ” identifiées à partir des situations professionnelles significatives

Liste des capacités attestées par le diplôme

Capacités générales

C1- Construire son raisonnement autour des enjeux du monde actuel

C1.1- Interpréter des faits en s'appuyant sur une démarche scientifique

C1.2- Étudier un phénomène social ou professionnel à l'aide de données notamment en nombre

C1.3- Exploiter la modélisation d'un phénomène

C2- Débattre à l'ère de la mondialisation

C2.1- Analyser l'information

C2.2- Élaborer une pensée construite

C2.3- Formuler un point de vue argumenté et nuancé

C3- Développer son identité culturelle

C3.1- Exprimer ses aspirations dans une culture commune

C3.2- Positionner son projet professionnel

C3.3- Communiquer avec le monde

C4- Agir collectivement dans des situations sociales et professionnelles

C4.1- Développer un mode de vie actif et solidaire

C4.2- Mettre en œuvre un projet collectif

C4.3- Conduire une analyse réflexive de son action au sein d'un collectif

Liste des capacités évaluées et savoirs mobilisés

Capacité 1 : construire son raisonnement autour des enjeux du monde actuel	
Capacités évaluées	Savoirs mobilisés
C1.1 Interpréter des faits en s'appuyant sur une démarche scientifique	Techniques de laboratoire et de terrain Écosystème Ressources naturelles communes Enjeux énergétiques
C1.2 Étudier un phénomène social ou professionnel à l'aide de données notamment en nombre	Collecte, stockage, organisation des données en toute sécurité Traitement analytique (tableur) Représentation communication (grapheur, SIG, tableaux de bord)
C1.3 Exploiter la modélisation d'un phénomène	Phénomènes biologiques et écologiques Modélisation d'un phénomène Argumentation de la réponse apportée

Capacité 2 : Débattre à l'ère de la mondialisation	
Capacités évaluées	Savoirs mobilisés
C2.1 Analyser l'information	Information Document Évaluation de l'information Paysage informationnel Repères, acteurs et notions historiques et géographiques
C2.2 Élaborer une pensée construite	Repères, acteurs et notions historiques et géographiques Méthodes et démarches historiques et géographiques
C2.3 Formuler un point de vue argumenté	Littérature et autres arts Stratégies de lectures diverses Argumentation Expression

Capacité 3 : Développer son identité culturelle	
Capacités évaluées	Savoirs mobilisés
C3.1 Exprimer ses aspirations dans une culture commune	Composantes de l'identité culturelle Réalisation artistique Valorisation et médiatisation de la création Éloquence
C3.2 Positionner son projet professionnel	Connaissance de soi Aptitudes socio-professionnelles Identification des compétences professionnelles en fonction des métiers visés (voies de formation, contexte professionnel avec son cadre juridique et réglementaire) Dimension sociale de l'engagement professionnel Mise en valeur de l'ensemble de ses potentiels
C3.3 Communiquer avec le monde	Culture et langue étrangères à visée sociale et professionnelle

Capacité 4 : Agir collectivement dans des situations sociales et professionnelles	
Capacités évaluées	Savoirs mobilisés
C4.1 Développer un mode de vie actif et solidaire	Habiletés motrices (techniques sportives et corporelles) au service de l'efficacité dans les APSA/ Entretien de soi Méthodes d'observation, d'appréciation, de gestion de l'activité physique Attitudes et méthodes coopératives et collaboratives
C4.2 Mettre en œuvre un projet collectif	Connaissance de l'environnement social, culturel et professionnel Méthodologie du projet en mode coopératif. Fonctionnement des groupes et modalités de prises de décision
C4.3 Conduire une analyse réflexive de son action au sein d'un collectif	Observation du groupe et de la conduite de l'action Identification des compétences psycho-sociales sollicitées ou acquises Auto-évaluation continue

Capacités professionnelles

- C5- Raisonner des choix techniques dans un processus de production horticole en prenant en compte les ressources naturelles communes**
- C6- Organiser le travail du chantier horticole**
- C7- Animer une équipe de travail**
- C8- Assurer les opérations techniques sur les végétaux**
- C9- Intervenir sur les conditions de croissance et de développement du végétal**
- C10- Effectuer les opérations d'entretien, de paramétrage et de réglage des matériels, des équipements et installations**
- C11- S'adapter à des enjeux professionnels particuliers**

Tableaux des épreuves

Candidats en CCF Epreuves générales

Capacité 1 correspondant au bloc de compétences 1 Construire son raisonnement autour des enjeux du monde actuel			
Epreuve	Capacités évaluées	Modalité	Coeff.
E1 : Approches scientifique et technologique	C1.1 Interpréter des faits en s'appuyant sur une démarche scientifique	ECCF 1.1 Pratique/écrite	1,25
	C1.2 Etudier un phénomène social ou professionnel à l'aide de données notamment en nombre.	ECCF 1.2 Pratique/écrite	0,5
	C1.3 Exploiter la modélisation d'un phénomène	ECCF 1.3 Écrite	1,25

Capacité 2 correspondant au bloc de compétences 2 Débattre à l'ère de la mondialisation			
Epreuve	Capacités évaluées	Modalité	Coeff.
E2 : Culture humaniste	C2.1 Analyser l'information	ECCF 2.1 Oral	0,5
	C2.2 Elaborer une pensée construite.	EPT Ecrite	1
	C2.3 Formuler un point de vue argumenté et nuance	EPT Écrite	1,5

Capacité 3 correspondant au bloc de compétences 3 Développer son identité culturelle			
Epreuve	Capacités évaluées	Modalité	Coeff.
E3 : Inscription dans le monde culturel et professionnel	C3.1 Exprimer ses aspirations dans une culture commune	ECCF 3.1 Pratique/écrite	0,75
	C3. 2 Positionner son projet professionnel.	ECCF 3.2 Orale	0,25
	C3.3 Communiquer avec le monde	ECCF 3.3 Écrite/orale	1

Capacité 4 correspondant au bloc de compétences 4 Agir collectivement dans des situations sociales et professionnelles			
Epreuve	Capacités évaluées	Modalité	Coeff.
E4 : Engagement dans un projet collectif	C4.1 Développer un mode de vie actif et solidaire	ECCF 4.1 Pratique	1
	C4.2 Mettre en oeuvre un projet collectif.	ECCF 4.2 Orale	0,5
	C4.3 Conduire une analyse reflexive de son action au sein d'un collectif	ECCF 4.3 Orale	0, 5

TABLEAUX DES ÉPREUVES

E5 : Choix techniques

CAPACITÉ À CERTIFIER	MODALITÉ	COEFFICIENT	MODULE
C5- Raisonner des choix techniques dans un processus de production horticole en prenant en compte les ressources naturelles communes	EPT	2	MP3

E6 : Expérience en milieu professionnel

CAPACITÉ À CERTIFIER	MODALITÉ	COEFFICIENT	MODULE
C6- Organiser le travail du chantier horticole	EPT	3	MP1

E7 : Pratiques professionnelles

CAPACITÉ À CERTIFIER	MODALITÉ	COEFFICIENT	MODULE
C7- Animer une équipe de travail	CCF	5	MP2 MP4 MAP
C8- Assurer les opérations techniques sur les végétaux			
C9- Intervenir sur les conditions de croissance et de développement du végétal			
C10- Effectuer les opérations d'entretien, de paramétrage et de réglage des matériels, des équipements et installations			
C11- S'adapter à des enjeux professionnels particuliers			

Épreuve facultative

Épreuve facultative n°1	CCF	points au dessus de 10
Épreuve facultative n°2	CCF	points au dessus de 10

Candidats hors CCF

Pour les candidats hors CCF, toutes les épreuves sont ponctuelles terminales (EPT) sauf les épreuves facultatives.

ÉPREUVES	CAPACITÉ	MODALITÉ	COEFFICIENT	MODULE
E1 : Approche scientifique et technologique	C1	écrit	3	MG1
E2 : Culture humaniste	C2	écrit	3	MG2
E3 : Inscription dans le monde culturel et professionnel	C3	oral	2	MG3
E4 : Engagement dans un projet collectif	C4	pratique et oral sur écrit	2	MG4
E5 : Choix techniques	C5	écrit	2	MP3
E6 : Expérience en milieu professionnel	C6	oral + dossier écrit	3	MP1
E7 : Pratiques professionnelles	C7 C8 C9 C10 C11	oral	5	MP3 MP4 MAP
Épreuve facultative n°1			points au dessus de 10	
Épreuve facultative n°2			points au dessus de 10	

Modalités d'évaluation

L'examen du baccalauréat professionnel comporte sept épreuves obligatoires et, le cas échéant, une à deux épreuves facultatives. Elles permettent de vérifier l'atteinte de toutes les capacités globales du référentiel de certification.

L'examen prend en compte la formation en milieu professionnel. Il est organisé par combinaisons entre des épreuves ponctuelles terminales et des épreuves évaluées par évaluations certificatives en cours de formation (ECCF) pour les scolaires, les apprentis et les stagiaires de la formation continue inscrits dans un établissement habilité à la mise en oeuvre du CCF.

L'examen est organisé en épreuves ponctuelles terminales pour les candidats hors CCF.

Définition de l'épreuve E1 : Approches scientifique et technologique

Elle valide la capacité C1 Construire son raisonnement autour des enjeux du monde actuel. Elle est affectée de coefficient 3.

Pour les candidats bénéficiant du CCF, elle se compose de 3 ECCF, dont les caractéristiques sont décrites ci-dessous :

- ECCF 1.1 permettant d'évaluer la capacité C.1.1 Interpréter des faits en s'appuyant sur une démarche scientifique. Elle est affectée d'un coefficient 1,25.

Evaluation en deux parties autour d'une thématique commune : une partie pratique (biologie-écologie et physique-chimie), une partie écrite physique-chimie.

- ECCF 1.2 permettant d'évaluer la capacité C.1.2 Etudier un phénomène social ou professionnel à l'aide de données notamment en nombre : évaluation pratique et écrite.

Elle est affectée d'un coefficient 0,5.

- ECCF 1.3 permettant d'évaluer la capacité C.1.3 Exploiter la modélisation d'un phénomène : évaluation écrite. Elle est affectée d'un coefficient 1,25.

Pour les candidats hors CCF, elle se compose d'une épreuve ponctuelle terminale écrite.

Définition de l'épreuve E2 : Culture humaniste

Elle valide la capacité C2 « Débattre à l'ère de la mondialisation ». Elle est affectée de coefficient 3.

Pour les candidats bénéficiant du CCF, elle se compose d'une ECCF et de deux EPT, dont les caractéristiques sont décrites ci-dessous :

- ECCF 2.1 permettant d'évaluer la capacité C.2.1 Analyser l'information : évaluation orale. Elle est affectée de coefficient 0,5.

- EPT 1 permettant d'évaluer la capacité C.2.2 Élaborer une pensée construite : évaluation écrite. Elle est affectée de coefficient 1.

- EPT 2 permettant d'évaluer la capacité C.2.3 Formuler un point de vue argumenté et nuancé : évaluation écrite. Elle est affectée de coefficient 1,5.

Pour les candidats hors CCF, elle se compose de deux EPT.

Définition de l'épreuve E3 : Inscription dans le monde culturel et professionnel

Elle valide la capacité C3 « Développer son identité culturelle ».

Elle est affectée de coefficient 2.

Pour les candidats bénéficiant du CCF, elle se compose de 3 ECCF, dont les caractéristiques sont décrites ci-dessous :

- ECCF 3.1 qui évalue la capacité C.3.1 Exprimer ses aspirations dans une culture commune est une épreuve pratique et orale. Evaluation en deux parties autour d'une thématique commune. Première partie : ESC évaluation pratique explicitée ; deuxième partie : français évaluation orale. Elle est affectée de coefficient 0,75.

- ECCF 3.2 qui évalue la capacité C.3.2 Positionner son projet professionnel est une épreuve orale. Elle est affectée de coefficient 0,25. Les examinateurs sont un enseignant d'éducation socioculturelle et des enseignants de disciplines générales ou professionnelles contribuant, pour la voie scolaire, aux enseignements à l'initiative de l'établissement.

- ECCF 3.3 qui évalue la capacité C.3.3 Communiquer avec le monde. Deux situations d'évaluation : une écrite (CE, CO, EE), une orale (EOC, EOI). Elle est affectée de coefficient 1.

Pour les candidats hors CCF, elle se compose d'une épreuve ponctuelle terminale orale.

Définition de l'épreuve E4 : Engagement dans un projet collectif

Elle valide la capacité C4 « Agir collectivement dans des situations sociales et professionnelles ».

Elle est affectée de coefficient 2.

Pour les candidats bénéficiant du CCF, elle se compose de 3 ECCF réparties en 2 situations d'évaluations (SE) dont les caractéristiques sont décrites ci-dessous :

- SE 1 : ECCF 4.1 permettant d'évaluer la capacité C.4.1 Développer un mode de vie actif et solidaire : évaluation pratique. Elle est affectée de coefficient 1.

- SE 2 : évaluation orale

- o ECCF 4.2 permettant d'évaluer la capacité C.4.2 Mettre en oeuvre un projet collectif. Elle est affectée de coefficient 0,5.

- o ECCF 4.3 qui évalue la capacité C.4.3 Conduire une analyse réflexive de son action au sein d'un collectif. Elle est affectée de coefficient 0,5.

Pour les candidats hors CCF, elle se compose d'une épreuve ponctuelle terminale pratique et orale sur dossier.

Critères d'évaluation des capacités générales

Capacités globales	Capacités évaluées	Critères
C1 : Construire son raisonnement autour des enjeux du monde actuel	C1.1 Interpréter des faits en s'appuyant sur une démarche scientifique	<ul style="list-style-type: none"> - Appropriation à partir d'un contexte d'un problème ou de questionnements - Raisonnement scientifique pour proposer une stratégie de résolution - Réalisation de la démarche retenue - Exploitation de données et de résultats
	C1.2 Étudier un phénomène social ou professionnel à l'aide de données notamment en nombre.	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse du contexte et de la problématique - Traitement des données adapté au contexte et à la problématique étudiée - Exposition des données adaptée au contexte et représentative de la problématique étudiée
	C1.3 Exploiter la modélisation d'un phénomène	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse d'un phénomène dans son contexte - Utilisation d'un ou de plusieurs modèle(s) adapté(s) au phénomène étudié - Validation d'une conjecture ou d'une théorie - Communication / diffusion de la réponse
C2 : Débattre à l'ère de la mondialisation	C2.1 Analyser l'information	<ul style="list-style-type: none"> - Caractérisation et traitement de l'information - Contextualisation de l'information
	C2.2 Élaborer une pensée construite	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation de notions pertinentes au regard du questionnement - Analyse de faits et de documents - Structuration de la démarche
	C2.3 Formuler un point de vue argumenté et nuancé	<ul style="list-style-type: none"> - Interprétation de l'œuvre littéraire - Adaptation de la stratégie argumentative à la situation de communication et à la visée - Mobilisation d'arguments et de procédés adaptés à la visée - Maîtrise de la langue
C3 : Développer son identité culturelle	C3.1 Exprimer ses aspirations dans une culture commune	<ul style="list-style-type: none"> - Engagement dans une production personnelle - Prise en compte du destinataire de ses intentions - Mobilisation du champ médiatique - Mobilisation de références littéraires, artistiques et culturelles - Qualité de l'expression artistique - Défense d'un point de vue - Maîtrise de la langue
	C3.2 Positionner son projet professionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Identification des potentiels - Identification des opportunités - Projection vers une identité professionnelle
	C3.3 Communiquer avec le monde	<ul style="list-style-type: none"> - Communication orale en langue étrangère - Communication écrite en langue étrangère
C4 : Agir collectivement dans des situations sociales et professionnelles	C4.1 Développer un mode de vie actif et solidaire	<ul style="list-style-type: none"> - Engagement autour d'expériences motrices variées. - Mobilisation de ressources motrices et méthodologiques. - Mobilisation de ressources relationnelles et sociale
	C4.2 Mettre en œuvre un projet collectif	<ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte de la commande - Implication/ appropriation dans le projet - Adaptation aux imprévus - Coopération au sein d'un collectif
	C4.3 Conduire une analyse réflexive de son action au sein d'un collectif	<ul style="list-style-type: none"> - Positionnement dans une action collective. - Retour objectif sur son action - Projection et transfert dans une situation sociale ou professionnelle future

Définition de l'épreuve E5

Choix techniques

Elle valide la capacité C5 " Raisonner des choix techniques dans un processus de production horticole en prenant en compte les ressources naturelles communes ".

C'est une épreuve ponctuelle terminale écrite d'une durée de 2 heures 30, temps de lecture des documents inclus.

Elle est identique pour les candidats en CCF et Hors CCF. Elle est affectée du coefficient 2.

Le sujet comprend un ou plusieurs documents. L'épreuve permet de vérifier que le candidat est capable de mobiliser et de mettre en relation les acquis et les démarches de raisonnement faisant appel à des références agronomiques, biologiques, écologiques, techniques. Ces acquis et démarches se rapportent à l'ensemble des champs de la production horticole.

La correction est effectuée par deux examinateurs :

- un ou une enseignant(e) de sciences et techniques horticoles
- un ou une enseignant(e) de biologie-écologie

L'évaluation est réalisée à partir d'une grille critériée nationale.

Définition de l'épreuve E6

Expérience en milieu professionnel

Elle valide la capacité C6 « Organiser le travail du chantier horticole ».

Il s'agit d'une épreuve ponctuelle terminale orale identique pour les candidats en CCF et hors CCF.

Elle est affectée du coefficient 3.

Elle s'appuie sur un document écrit obligatoire portant sur des situations professionnelles vécues en relation avec la capacité.

Le document de 15 à 20 pages maximum, rédigé par le candidat, ne doit pas comporter d'annexe.

La durée totale de l'épreuve est de 25 minutes.

Elle se déroule en deux temps :

- 10 minutes de présentation par le candidat,
- 15 minutes d'entretien avec les examinateurs.

Aucun support de communication autre que le dossier du candidat n'est autorisé pour l'oral. Le dossier écrit est remis par le candidat en 3 exemplaires avant l'épreuve pour transmission préalable aux examinateurs selon des modalités précisées lors de l'inscription à l'examen.

L'évaluation est réalisée à partir d'une grille critériée nationale.

Les examinateurs sont :

- un ou une enseignant(e) de sciences économiques et sociales et de gestion,
- un ou une enseignant(e) de sciences et techniques horticoles,
- un professionnel du secteur*.

Le candidat n'ayant pas remis le dossier ne pourra prétendre à être interrogé oralement et par conséquent se présenter à l'épreuve E6.

Définition de l'épreuve E7

Pratiques professionnelles

L'épreuve valide les capacités C7 à C11 :

C7 « Animer une équipe de travail »

C8 « Assurer les opérations techniques sur les végétaux »

C9 « Intervenir sur les conditions de croissance et de développement du végétal »

C10 « Effectuer les opérations d'entretien, de paramétrage et de réglage des matériels, des équipements et installations »

C11 « S'adapter à des enjeux professionnels particuliers »

Elle est affectée d'un coefficient 5.

Pour les candidats bénéficiant du CCF :

L'épreuve E7 comporte 5 CCF. Les enseignants des disciplines professionnelles ; sciences et techniques horticoles, agronomie, sciences et techniques des équipements et sciences économiques et de gestion, sont en charge des évaluations.

Pour les candidats hors CCF :

L'épreuve E7 prend la forme d'une épreuve ponctuelle terminale pluridisciplinaire orale d'une durée de 30 minutes.

Le candidat dispose de 30 minutes de préparation.

Elle a pour support un dossier technique et économique composé de plusieurs fiches, produit par le candidat à partir de son expérience en milieu professionnel.

L'épreuve permet de vérifier l'aptitude du candidat à conduire et évaluer un processus de production horticole en s'adaptant à des enjeux professionnels particuliers, à mettre en œuvre les opérations techniques mécanisées et non mécanisées pour assurer une production horticole, à analyser une situation d'animation d'équipe de travail observée en milieu professionnel dans une organisation de production horticole de dimension professionnelle.

Les examinateurs soumettent au candidat une question portant sur un aspect du processus de production en lien avec son dossier. Le candidat dispose de 30 minutes pour préparer sa présentation

Aucun support de communication autre que le dossier du candidat n'est autorisé pour l'oral.

L'épreuve se déroule en 2 temps

- 10 minutes de présentation par le candidat centrée sur la question posée
- 20 minutes d'entretien avec les examinateurs prenant appui sur la présentation, complété par des questions exploratoires portant sur le dossier et/ou sur les acquis de l'expérience en milieu professionnel en lien avec les capacités évaluées.

L'évaluation est effectuée à l'aide d'une grille critériée nationale.

Les examinateurs sont :

- un ou une enseignant(e) de sciences et techniques horticoles,
- un ou une enseignant(e) de sciences économiques sociales et de gestion,
- un professionnel du secteur*.

Le candidat sans dossier ne pourra prétendre à être interrogé oralement et par conséquent se présenter à l'épreuve E7.

Définition des épreuves facultatives n°1 et n°2

Le candidat peut choisir une ou deux épreuves facultatives parmi les choix possibles. Les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur relevant du ministre en charge de l'Agriculture. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention.

* L'absence de professionnel ne peut rendre opposable la validité de l'épreuve



Baccalauréat professionnel

“Conduite de productions horticoles”

(arbres, arbustes, fruits, fleurs, légumes)



Référentiel de formation

Présentation et architecture de formation

La formation est centrée sur l'acquisition de capacités générales et professionnelles mentionnées dans le référentiel de certification.

La formation est structurée en modules, chacun référant à une capacité globale du référentiel de certification.

A l'intérieur de chaque module, sont précisés :

- les conditions d'atteinte des capacités et les attendus, notions et contenus de la formation mobilisant les disciplines ainsi que des activités pluridisciplinaires et/ou des séquences en entreprises.
- les disciplines et les horaires mobilisées hors activités pluridisciplinaires

Les contenus enseignés doivent l'être au regard des capacités visées et ne pas rester purement théoriques. Les enseignements doivent être contextualisés et mis en œuvre au plus près de la réalité du travail ou de la réalité sociale. Ces enseignements concourent pleinement à l'acquisition des compétences du cadre de référence des compétences numériques, déclinaison française du DIGCOMP de l'union européenne.

Modules d'enseignement général

MG1 : Construction d'un raisonnement scientifique autour des questions du monde actuel

MG2 : L'exercice du débat à l'ère de la mondialisation

MG3 : Construction et expressions des identités culturelles et professionnelles

MG4 : Actions et engagements collectifs dans des situations sociales

Modules d'enseignement professionnel

MP1 : Organisation d'un chantier horticole42h

MP2 : Animation d'une équipe de travail14h

MP3 : Ressources naturelles communes et choix techniques.....98h

MP4 : Conduite de processus de productions horticoles448h

MAP : Module d'adaptation professionnelle56h

Activités pluridisciplinaires

Horaire élève affecté au domaine professionnel.....112h

Enseignements à l'initiative de l'établissement : équivalent de 2 heures hebdomadaires

L'organisation de ces enseignements est pilotée par l'établissement selon un projet pédagogique construit par l'équipe pédagogique de l'établissement et validée par le Conseil d'Administration.

Ces enseignements contribuent au développement des capacités constitutives des blocs de compétences 3 et 4.

Orientations des enseignements à l'initiative de l'établissement :

- consolidation de compétences méthodologiques : lecture de consignes, gestion de la trace écrite, organisation du travail, autonomie, appropriation de l'outil documentaire...
- consolidation de compétences civiques, sociales et professionnelles : droits de l'homme, citoyenneté, vie en société, respect d'autrui, projet sportif et/ou culturel, problématiques techniques...
- Régulation des activités d'un collectif au niveau du groupe classe...
- Orientation, projet individuel et professionnel de l'élève, aide à la réussite, aide individualisée...

Ces enseignements participent de l'individualisation de la formation. Ils ne doivent pas faire l'objet d'apports purement théoriques isolés mais être apportés en situation d'apprentissage.

Stage(s) en milieu professionnel14 à 16 semaines

Stage collectif éducation à la santé et au développement durable1 semaine

Le stage collectif éducation à la santé et au développement durable d'une durée d'une semaine, ou son équivalent fractionné, fait partie intégrante de la formation. Il est organisé sur le temps scolaire et vise l'éducation à la santé, à la sécurité et au développement durable en mettant l'accent sur l'action et une démarche de projet.

Ce stage poursuit des objectifs communs à travers les deux thématiques développées :

- induire une réflexion sur les conduites et les pratiques individuelles ou collectives,
- favoriser un comportement responsable dans la vie personnelle, sociale et professionnelle.

Le développement durable est pris en compte dans ses trois composantes économique, sociale et environnementale dans l'ensemble des modules concernés, et plus particulièrement à travers la mise en œuvre des activités professionnelles.

La sensibilisation des élèves aux dangers, aux risques professionnels et à leur prévention est aussi réalisée à travers les modules professionnels et les périodes en milieu professionnel.

Ce stage collectif permet la réflexion et la mise en œuvre d'une action dans un cadre concret, en lien ou non avec le domaine professionnel.

L'implication de l'ensemble de la communauté éducative constitue un atout pour la réussite du projet mis en œuvre dans le cadre de ce stage collectif.

Le choix des thématiques et les compétences à développer est raisonné sur l'ensemble du cursus.

Horaires

La répartition des horaires par discipline est l'objet d'un arrêté spécifique "grille horaire".

Enseignements facultatifs et unités facultatives

Liste des enseignements facultatifs

Les enseignements facultatifs pouvant être proposés dans les établissements d'enseignement agricole publics ou privés sous contrat sont les suivants :

- Langues vivantes :
 - étrangères II ou III
 - langues et cultures régionales
 - langue des signes française
- Hippologie et équitation
- Pratiques professionnelles et projets
- Pratiques physiques et sportives
- Pratiques sociales et culturelles :
 - pratiques culturelles et artistiques
 - technologies de l'informatique et du multimédia.

Unité facultative

Elle valide les résultats d'une période de formation effectuée en milieu professionnel dans un État membre de l'Union européenne, de l'Espace économique européen ou de l'Association européenne de libre échange, dans le cadre de la préparation au diplôme du baccalauréat professionnel.

Unité facultative "engagement citoyen"

Elle permet aux apprenants inscrits aux diplômes du baccalauréat professionnel de valoriser leur engagement citoyen dans et hors de l'établissement. L'évaluation de cette unité facultative s'appuie sur les acquis obtenus à l'occasion de situations d'engagement dans le cadre de la vie sociale des candidats.

Formation à caractère professionnel

La formation professionnelle est définie en étroite relation avec le référentiel professionnel et en cohérence avec la formation dispensée en classe de seconde professionnelle " Productions ". Elle vise une professionnalisation au niveau IV. Elle comprend une période de formation en milieu professionnel (PFMP).

Sous statut scolaire, la formation se déroule sur deux années soit 56 semaines de cours (TP/TD) auxquelles s'ajoutent le stage collectif et des stages en milieu professionnel.

Pour l'ensemble de la formation professionnelle, une place prépondérante est accordée à la valorisation des expériences en milieu professionnel : interventions de professionnels, visites d'entreprises de production dans différents secteurs de l'horticulture (pépiniéristes, maraîchers, arboriculteurs fruitiers, floriculteurs, services techniques de collectivités, associations, etc.), mais aussi d'entreprises situées en amont de la production (grossistes, fournisseurs, importateurs). La formation professionnelle est centrée sur l'acquisition de compétences techniques et économiques liées à la production de végétaux horticoles et à l'animation d'une petite équipe de travail.

Les dimensions environnementales liées au développement durable sont prises en compte et s'ajoutent aux dimensions sociales et économiques.

Les contenus enseignés doivent l'être au regard des capacités professionnelles visées et ne pas rester purement théoriques. L'ensemble des modules professionnels aborde les préoccupations de santé et de sécurité au travail et de protection de l'environnement.

La formation professionnelle est définie par cinq modules professionnels, dont un module d'adaptation professionnelle (MAP).

Les modules professionnels sont :

MP1 : Organisation d'un chantier horticole

MP2 : Animation d'une équipe de travail

MP3 : Ressources naturelles communes et choix techniques

MP4 : Conduite de processus de productions horticoles

MAP : Module d'adaptation professionnelle

La formation scolaire aborde au moins deux champs de production de l'horticulture* comme supports de formation :

- l'un en secteur vivrier (productions légumières, productions de plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM) ou productions fruitières),

- l'autre en secteur ornemental (productions florales, pépinières ornementale et fruitière).

L'un d'entre eux porte sur des cultures pérennes et au moins un correspond à un processus de production en pleine terre.

Un troisième champ de production peut être étudié. Il est pris dans un contexte de relocalisation de production, de diversification et/ou d'innovation.

Le choix des champs de production étudiés doit être en cohérence avec le projet d'établissement et en lien avec le territoire.

Le module d'adaptation professionnelle (MAP) a les objectifs suivants :

- Permettre une adaptation de la formation au territoire et au contexte des établissements,

- Ouvrir la formation dans des domaines reflétant la diversité des activités.

Ce module pourra permettre d'aborder des activités connexes à l'activité de production (commercialisation, promotion, valorisation, transformation, activités de service), des modes de production « émergents » (agriculture urbaine, aquaponie, permaculture...), ou des innovations dans le contexte du plan d'action « enseigner à produire autrement ». Il ne permet pas d'aborder un champ de production supplémentaire.

Les équipes pédagogiques peuvent proposer une période de stage en milieu professionnel relative à l'orientation du module d'adaptation professionnelle (MAP).

* Les différents champs de la production horticole sont le champ des productions florales, le champ de la pépinière ornementale et fruitière, le champ des productions légumières, le champ de

la production fruitière, le champ des PPAM, et le champ des semences.

La formation professionnelle comporte des modalités pédagogiques particulières :

Les activités pluridisciplinaires centrées sur l'enseignement professionnel permettent d'aborder des thématiques dans différentes dimensions en mobilisant les acquis de différentes disciplines.

Les activités pluridisciplinaires sont centrées sur l'enseignement professionnel et permettent la mise en relation des sciences et techniques horticoles, de l'agronomie, des sciences économiques, sociales et de gestion, des sciences et techniques des équipements, de la biologie-écologie et de l'éducation socio-culturelle.

Les activités de pratiques professionnelles sont mises en œuvre sur l'exploitation, l'atelier pédagogique de l'établissement et/ou dans les structures de stage partenaires qui peuvent servir de terrain de mise en pratique.

Un projet école-entreprise dont l'organisation, laissée à l'appréciation de l'équipe pédagogique, doit permettre de proposer des situations innovantes à partir d'une problématique proposée par le directeur d'exploitation de l'établissement ou par le maître d'apprentissage ou par d'autres partenaires professionnels.

La période de formation en milieu professionnel (PFMP) :

Elle représente 14 à 16 semaines dont 12 sont prises sur la scolarité et sont consacrées au(x) stage(s) individuel(s) des élèves au sein d'entreprise(s) ou structure(s) de la production horticole (entreprise(s) spécialisée(s), station de recherche, d'expérimentation, station de conditionnement, service de production des collectivités locales, service d'espaces verts des grandes villes, structure d'insertion, ...).

Parmi les 14 à 16 semaines de formation en milieu professionnel, au moins 12 semaines préparent en particulier aux épreuves E6 et E7. Elles doivent être effectuées dans un ou plusieurs lieux de stage en lien avec les champs de production étudiés.

La période ne peut pas être inférieure à 3 semaines par lieu de stage différent.

Au-delà des 12 semaines, la formation en milieu professionnel peut se poursuivre dans des structures horticoles en lien avec le MAP.

Santé et sécurité au travail

La formation professionnelle doit intégrer les préoccupations de la santé et de la sécurité au travail, en particulier la prévention des risques professionnels.

Le jeune en formation doit pouvoir identifier les principales activités à risques, les principaux dangers et dommages afin de préserver sa santé, sa sécurité et celle de son entourage.

Il s'agit d'accompagner le futur professionnel dans une démarche de prévention adaptée aux situations de travail auxquelles il peut être confronté.

Une attention particulière doit être portée à l'application de principes de sécurité physique, d'ergonomie et d'économie de l'effort dans des situations professionnelles.

La formation poursuit un objectif : éduquer à la santé et à la sécurité au travail, et une double finalité : la sécurité immédiate des jeunes en formation et de futurs salariés et la prévention des risques par l'éducation.

La formation professionnelle du baccalauréat professionnel spécialité « conduite de productions horticoles (arbres, arbuste, fruits, fleurs, légumes) » permet à certaines conditions précisées dans l'arrêté de création, la délivrance d'une attestation valant certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES®).

Les candidats titulaires de la spécialité « conduite de productions horticoles (arbres, arbuste, fruits, fleurs, légumes) » du baccalauréat professionnel peuvent obtenir au cours des cinq années suivant l'obtention du diplôme, le certificat individuel pour l'activité « utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques » dans les catégories « décideur en entreprise soumise à agrément » et « décideur en entreprise non soumise à agrément » et l'activité « utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques » dans la catégorie « opérateur ».

Dans le cadre de l'autonomie des établissements et selon les possibilités, des formations aux premiers secours ou des formations au diplôme de Sauveteur-Secouriste du Travail doivent être proposées aux apprenants.

Développement durable

Au-delà de l'éducation du citoyen au développement durable, visée dans le stage collectif, la formation professionnelle doit prendre en compte les préoccupations de durabilité dans ses diverses dimensions économique, sociale et environnementale. Pour cela, la formation professionnelle doit apporter des savoirs socioéconomique, scientifique, historique et culturel nécessaires à la compréhension des enjeux du développement durable, des savoirs et savoir-faire d'ordres scientifique, technique et économique appropriés à une activité professionnelle adaptée.

Il est préconisé de comparer différents modes de production en horticulture qui intègrent le développement durable comme la production raisonnée, la production intégrée, la production biologique et la biodynamie.

Pour une meilleure prise en compte de l'agro-écologie, la formation et la certification s'appuient sur des systèmes de production variés en lien avec le référentiel professionnel.

Viser la préservation ainsi que l'amélioration des sols et de la biodiversité fonctionnelle constituent un aspect significatif de cette prise en compte.

Modules de formation

MODULE MG1

Construction d'un raisonnement scientifique autour des questions du monde actuel

Capacités évaluées	Disciplines
- Interpréter des faits en s'appuyant sur une démarche scientifique	Biologie-Écologie Physique-Chimie
- Étudier un phénomène social ou professionnel à l'aide de données notamment en nombre	TIM Mathématiques
- Exploiter la modélisation d'un phénomène	Mathématiques Biologie-Écologie

MODULE MG2

L'exercice du débat à l'ère de la mondialisation

Capacités évaluées	Disciplines
-Analyser l'information	Documentation Histoire-Géographie Enseignement Moral et Civique
-Élaborer une pensée construite	Histoire-Géographie Enseignement Moral et Civique
-Formuler un point de vue argumenté et nuancé	Lettres

MODULE MG3

Construction et expressions des identités culturelles et professionnelles

Capacités évaluées	Disciplines
-Exprimer ses aspirations dans une culture commune	Lettres Éducation Socioculturelle
- Positionner son projet professionnel	ESC Enseignements à l'initiative de l'établissement
- Communiquer avec le monde.	Langue vivante

MODULE MG4

Actions et engagements individuels et collectifs dans des situations sociales

Capacités évaluées	Disciplines
- Développer un mode de vie actif et solidaire	EPS
- Mettre en œuvre un projet collectif	Éducation Socioculturelle Histoire-Géographie Enseignement Moral et Civique Enseignements à l'initiative de l'établissement
- Conduire une analyse réflexive de son action au sein d'un collectif	Éducation Socioculturelle Enseignements à l'initiative de l'établissement

MODULE MP1

Organisation d'un chantier horticole

Objectif général du module

Mettre en œuvre l'organisation d'un chantier horticole au sein d'une entreprise.

OBJECTIFS DU MODULE	DISCIPLINES	HORAIRES
- Situer le chantier dans le fonctionnement global de l'entreprise horticole	SESG	42h
- Prendre en compte la réglementation du travail dans l'organisation du chantier		
- Préparer la mise en route du chantier		
- Mettre en œuvre les étapes et le suivi du chantier		
- Proposer des améliorations de la conduite du chantier		

MODULE MP2

Animation d'une équipe de travail

Objectif général du module

Animer une équipe de travail au sein d'une entreprise horticole.

OBJECTIFS DU MODULE	DISCIPLINES	HORAIRES
- Accueillir un ouvrier dans l'entreprise et dans l'équipe	SESG	14h
- Transmettre les consignes de travail et de sécurité en lien avec la situation de travail		
- Optimiser le travail de l'équipe		
- Mettre en place la régulation du travail de l'équipe		
- Mettre en place un climat relationnel propice au travail		

MODULE MP3

Ressources naturelles communes et choix techniques

Objectif général du module

Considérer les ressources naturelles communes dans un contexte de production horticole durable.

OBJECTIFS DU MODULE	DISCIPLINES	HORAIRES
- Identifier les ressources naturelles communes dans le contexte de l'exploitation horticole	Biologie-Écologie Agronomie STH	42h 42h 14h
- Mobiliser les ressources naturelles communes en lien avec le système de production ou de culture		
- Apprécier l'impact des choix techniques sur les ressources naturelles communes		
- Envisager des perspectives d'évolution des choix techniques à différentes échelles		

MODULE MP4

Conduite de processus de productions horticoles

Objectif général du module

Conduire un processus de production durable.

OBJECTIFS DU MODULE	DISCIPLINES	HORAIRES
MP4.1 Pilotage de l'itinéraire technique	STH SESG STE Biologie-Écologie	280h 56h 84h 28h
- Adapter l'itinéraire technique		
- Évaluer l'itinéraire technique suivant différentes dimensions		
- Proposer des évolutions de l'itinéraire technique		
MP4.2 Mise en oeuvre de l'itinéraire technique		
- Travailler en sécurité		
- Choisir les matériels, les installations et les équipements (MIE)		
- Sélectionner les végétaux dans un contexte de production		
- Assurer les principales opérations techniques sur le végétal en mettant en oeuvre les matériels, les installations et les équipements		
- Assurer les principales opérations techniques sur l'environnement du végétal en mettant en oeuvre les matériels, les installations et les équipements		
- Assurer le remisage et la maintenance des matériels et équipements horticoles		
- Assurer la récolte, la préparation de commande pour une mise en marché		

THÈMES ET HORAIRES DE PLURIDISCIPLINARITÉ

Thématiques à adapter par les équipes pédagogiques en fonction du choix du support de formation et du contexte local.

THÈMES INDICATIFS *	MODULES	HORAIRE ÉLÈVES	HORAIRE DISCIPLINAIRE 1	HORAIRE DISCIPLINAIRE 2
Le chantier dans le système exploitation horticole	MP1	7h	STH : 7h	SESG : 7h
Processus de production et ressources naturelles communes dans le territoire : enjeux, valorisation, optimisation	MP3	21h	Agronomie : 21h	Biologie Ecologie : 21h
Pilotage des itinéraires techniques	MP4	35h	STH : 35h	SESG : 14h Biologie-Écologie : 7h STE : 14h
Animation d'une équipe de travail	MP2	28h	SESG : 28h	STH : 21h ESC : 7h
Organisation de chantier horticole	MP1	21h	STH : 21h	SESG : 21h

* Ces thèmes contribuent à l'enseignement des objectifs des modules professionnels

Unités de formation

MG1

Construction d'un raisonnement scientifique autour des questions du monde actuel

Rappel des capacités visées

C1.1- Interpréter des faits en s'appuyant sur une démarche scientifique

C1.2- Étudier un phénomène social ou professionnel à l'aide de données notamment en nombre

C1.3- Exploiter la modélisation d'un phénomène

Finalités de l'enseignement

L'enseignement permet l'acquisition d'une culture scientifique et le développement de l'esprit critique afin d'éclairer les choix citoyens sur des questionnements autour des enjeux du monde actuel (santé, alimentation, eau, énergie, biodiversité) et leurs interactions (choix alimentaires, modes de production, lien santé/alimentation/environnement). L'enseignement vise à acquérir les étapes de la démarche scientifique en s'appuyant sur une pratique expérimentale, l'usage et le traitement de données numériques et d'informations ainsi que l'exploitation de modèles.

Cet enseignement doit être réalisé en lien avec les compétences essentielles en matière de durabilité (ONU 2015 : programme mondial de développement durable à horizon 2030) dont l'analyse systémique, la réflexion critique et la résolution intégrée de problèmes.

Disciplines	Volumes horaires hebdomadaires
Biologie – Écologie	1.25
Physique - chimie	1
Mathématiques	2
TIM	0.5

Autres activités supports potentielles

L'enseignement s'appuie sur les expériences vécues lors des périodes de formation en milieu professionnel, des séquences sur les exploitations agricoles et les ateliers technologiques et pédagogiques, à l'occasion des activités pluridisciplinaires et lors des visites et des voyages d'étude, qui sont autant de moments qui contribuent à l'atteinte de la capacité.

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C1.1 Interpréter des faits en s'appuyant sur une démarche scientifique	<ul style="list-style-type: none">- Appropriation à partir d'un contexte d'un problème ou de questionnements- Raisonnement scientifique pour proposer une stratégie de résolution- Réalisation de la démarche retenue- Exploitation de données et de résultats	<ul style="list-style-type: none">- Techniques de laboratoire et de terrain- Écosystème- Ressources naturelles communes- Enjeux énergétiques	<ul style="list-style-type: none">Biologie – EcologiePhysique - Chimie

Conditions d'atteinte de la capacité

On attend de l'apprenant qu'il soit en capacité d'interpréter des faits en s'appuyant sur une démarche scientifique. L'apprenant met en œuvre tout ou partie des étapes de la démarche scientifique dans une situation contextualisée en lien avec des enjeux du monde actuel (santé, alimentation, eau, énergie, biodiversité).

L'enseignement met l'accent sur les parties expérimentales pratiques de la démarche scientifique et sur les tâches complexes.

Attendus de la formation

L'enseignement des disciplines présentes dans ce module s'appuie sur une approche contextualisée des problématiques. Les notions supports des démarches scientifiques mises en œuvre avec les apprenants prennent notamment appui sur le comportement citoyen en toute sécurité, les biomolécules de l'alimentation, les solutions aqueuses et les transferts énergétiques.

Appropriation, à partir d'un contexte, d'un problème ou de questionnements :

- Reformulation, explicitation d'un problème ou de questionnements
- Recherche d'analogies avec des situations similaires

Raisonnement scientifique pour proposer une stratégie de résolution :

- Formulation d'hypothèses, proposition d'une méthode de résolution, d'une démarche à mettre en œuvre
- Proposition d'un protocole, choix et argumentation des modalités retenues

Réalisation de la démarche retenue :

- Mise en œuvre d'un protocole expérimental en respectant les règles de sécurité
- Identification et application des règles liées au tri sélectif des déchets chimiques et biologiques

Exploitation de données et résultats :

- Analyse critique des résultats obtenus et des conclusions émises
- Réalisation d'un compte rendu du travail expérimental mené et des résultats obtenus

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C-1.2 : Étudier un phénomène social ou professionnel à l'aide de données notamment en nombre.	<ul style="list-style-type: none"> - analyse du contexte et de la problématique - traitement des données adapté au contexte et à la problématique étudiée - exposition des données adaptée au contexte et représentative de la problématique étudiée 	<ul style="list-style-type: none"> - Collecte, stockage, organisation des données en toute sécurité - Traitement analytique (tableur) - Représentation communication (grapheur, SIG, tableaux de bord) 	<p>TIM</p> <p>Mathématiques</p>

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte si l'apprenant, face à une question sociale ou technique, est en mesure, après analyse d'un contexte, de rechercher des sources ou de produire des données pouvant l'aider à résoudre la problématique posée, de sélectionner les données et de les travailler pour les enrichir ou pour ne garder que celles réellement utiles. Il est également en capacité de les traiter en utilisant un logiciel adapté afin de pouvoir représenter les résultats obtenus de la manière la plus pertinente possible et ainsi aider à la prise de décision.

Attendus de la formation

Analyse du contexte et de la problématique

- Recherche des données brutes adaptées au contexte et à la problématique en se conformant à la législation en vigueur
- Mise en qualité des données (transformation des données brutes en informations)

Traitement des données adapté au contexte et à la problématique étudiés (transformation des informations en connaissances)

- Utilisation d'indicateurs statistiques de position et de dispersion
- Utilisation avancée des fonctionnalités du tableur
- Utilisation d'outils externes au tableur

Exposition des données adaptée au contexte et représentative de la problématique étudiée.

- Représentation de données non spatialisées par création de graphiques simples et complexes
- Représentation des données spatialisées par création de cartes
- Création de tableaux de bord

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C1.3 Exploiter la modélisation d'un phénomène	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse d'un phénomène dans son contexte - Utilisation d'un ou de plusieurs modèles adapté(s) au phénomène étudié - Validation d'une conjecture ou d'une théorie - Communication / diffusion de la réponse 	<ul style="list-style-type: none"> - Phénomènes biologiques et écologiques - Modélisation d'un phénomène - Argumentation de la réponse apportée. 	<p>Mathématiques</p> <p>Biologie -Écologie</p>

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte si l'apprenant, à partir d'un contexte, est capable d'utiliser une modélisation adaptée afin de répondre à un questionnement. On attend de l'apprenant qu'il soit capable d'extraire et organiser de l'information, de la traduire afin d'utiliser un modèle permettant d'étudier un phénomène. Au vu du traitement effectué, il doit avoir un regard critique sur les résultats obtenus, en validant ou non les choix opérés, et expliquer ses réponses à partir de la démarche mise en œuvre.

Attendus de la formation

Analyse d'un phénomène dans son contexte

- Appropriation d'un contexte
- Traduction du phénomène en langage mathématiques

Utilisation d'un modèle adapté au phénomène étudié

- Situations de proportionnalité
- Utilisation de représentations géométriques
- Modèles discrets de suites arithmétiques et géométriques
- Ajustements affines et modèles continus de fonctions
- Modèles probabilistes

Validation d'une conjecture :

- Pertinence du modèle
- Interprétation, analyse des résultats et conclusion

Communication / diffusion de la réponse

- Représentation/restitution

MG2

L'exercice du débat à l'ère de la mondialisation

Rappel des capacités visées

- C2.1. Analyser l'information
- C2.2. Élaborer une pensée construite
- C2.3. Formuler un point de vue argumenté et nuancé

Finalités de l'enseignement

L'enseignement vise à accompagner les apprenants à la prise en main d'outils et de méthodes qui permettent de poser un regard distancié et critique sur le monde. Dans un monde globalisé et connecté, l'accès à l'information semble facilité mais nécessite une connaissance fine et éclairée des fonctionnements et des usages des modes de communication pour pratiquer le débat contradictoire et accéder à la culture de la controverse. Ce module a donc pour objet d'enseigner aux apprenants à se décentrer, à décrypter l'information, à prendre en compte autrui et ses valeurs afin d'argumenter et de débattre d'une opinion.

Disciplines	Volumes horaires hebdomadaires
Documentation	0.5h
Histoire-Géographie-EMC	1.5h
Lettres	1.75h

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C.2.1 Analyser l'information	Caractérisation et traitement de l'information Contextualisation de l'information	Information Document Évaluation de l'information Paysage informationnel Repères, acteurs et notions historiques et géographiques	Documentation Histoire-Géographie-EMC

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte si l'apprenant sait caractériser une information, la traiter et la contextualiser, c'est-à-dire disposer des repères pour se l'approprier et la mettre en perspective.

Attendus de la formation

Travailler la nécessaire objectivité dont tous les citoyens doivent disposer lorsqu'ils se trouvent confrontés à une information constitue aujourd'hui un enjeu central pour l'éducation au sein d'une société "numérique". Cela passe par le développement d'un regard et d'une mise à distance critiques face aux informations.

Mobilisation des notions en information-documentation pour caractériser et traiter l'information

- Information et document : définitions, typologies, situations et rôles dans un contexte donné
- Évaluation de l'information : sélection, appropriation et utilisation de l'information à partir d'une pratique raisonnée de la recherche documentaire
- Paysage informationnel : construction d'une culture de l'information

Mobilisation de repères, acteurs, notions historiques pour contextualiser l'information

-Vivre en France en démocratie depuis 1945

-L'accès aux ressources pour produire, consommer, se loger et se déplacer

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C.2.2 Élaborer une pensée construite	Mobilisation de repères, acteurs, notions pertinents au regard du questionnement Analyse de faits et de documents Structuration de la démarche	Repères, acteurs et notions historiques et géographiques Méthodes et démarches historiques et géographiques	Histoire-Géographie-EMC

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte si l'apprenant sait mobiliser les notions pertinentes pour analyser et confronter des faits et des documents de toutes natures issus de périodes et de territoires variés et parvient à structurer une démarche de raisonnement autonome afin de se forger une opinion étayée.

Attendus de la formation

L'enseignement d'histoire-géographie doit aider les élèves à comprendre le monde par l'examen du passé en histoire et par celui des territoires en géographie. Il les confronte, en observant les pratiques des acteurs d'hier et d'aujourd'hui, à la complexité des situations historiques et géographiques. L'histoire et la géographie donnent ainsi aux élèves des grilles de lecture du monde en les initiant aux méthodes de l'historien et du géographe

Guerres européennes, guerres mondiales, guerres totales (1914-1945) :

- Étude d'une situation : les batailles de 1916 : Verdun et la Somme
- Étude d'une situation : le génocide des Juifs et des Tziganes dans l'Europe en guerre
- Traitement général du thème : guerres européennes, guerres mondiales, guerres totales (1914-1945)

Le jeu des puissances dans les relations internationales (1945 à nos jours) : guerre froide, décolonisation, construction européenne, nouvel ordre mondial :

- Étude d'une situation : les Jeux Olympiques, un enjeu de la guerre froide
- Étude d'une situation : l'Irak en guerres (1980 à nos jours)
- Traitement général du thème : le jeu des puissances dans les relations internationales (1945 à nos jours) : guerre froide, décolonisation, construction européenne, nouvel ordre mondial

Des réseaux de production et d'échanges mondialisés :

- Étude d'une situation : les réseaux de câbles sous-marins, infrastructures essentielles de la mondialisation
- Étude d'une situation : l'Irak en guerres (1980 à nos jours)
- Traitement général du thème : des réseaux de production et d'échanges mondialisés

Une circulation croissante et diverse des personnes à l'échelle mondiale

- Étude d'une situation : diversité des migrations dans le bassin méditerranéen
- Étude d'une situation : les mobilités d'apprenants dans l'Union européenne
- Traitement général du thème : une circulation croissante et diverse des personnes à l'échelle mondiale

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C2.3 Formuler un point de vue argumenté et nuancé	Interprétation de l'œuvre littéraire Adaptation de la stratégie argumentative à la situation de communication et à la visée Mobilisation d'arguments et de procédés adaptés à la visée Maîtrise de la langue	Littérature et autres arts Stratégies de lecture diverses Argumentation Expression	Lettres

Conditions d'atteinte de la capacité

On attend de l'apprenant que son expérience de lecteur et son approche sensible des œuvres littéraires et artistiques lui permettent de prendre position dans un débat de société sur des questions liées à la nature et/ou aux solidarités. Il est ainsi capable d'agir en citoyen et en professionnel responsable.

La capacité est atteinte si l'apprenant est capable d'interpréter une œuvre littéraire, d'en percevoir le sens, les enjeux et la dimension esthétique pour formuler un point de vue argumenté et nuancé suivant une stratégie adaptée à la situation de communication et à la visée.

La maîtrise de la langue concourt à l'atteinte de cette capacité.

Attendus de la formation

L'enseignement vise à former un citoyen éclairé, ouvert et accompli grâce à la fréquentation des œuvres littéraires et artistiques.

Littérature et autres arts :

- Culture littéraire et artistiques
- Genres littéraires majeurs
- Formes, registres et tonalités

Stratégies de lecture diverses :

- Démarches de lectures actives
- Écrits d'appropriation
- Oraux d'appropriation

Argumentation :

- Dimensions pragmatique et dialogique de l'argumentation
- Stratégies de l'argumentation
- Genres de l'argumentation

Expression :

- Respect des codes de la langue écrite
- Respect des codes de l'oral
- Précision et nuance du lexique

MG3

Construction et expressions des identités culturelles et professionnelles

Rappel des capacités visées

C3.1- Exprimer ses aspirations dans une culture commune

C3.2- Positionner son projet professionnel

C3.3- Communiquer avec le monde

Finalités de l'enseignement

L'enseignement doit permettre à l'apprenant d'exprimer ses émotions et aspirations personnelles et professionnelles, d'affiner sa connaissance de soi et d'autrui en s'engageant dans des processus de création et d'expression, d'échange, d'ouverture sur le monde et de mobilités.

Il vise à la fois à renforcer son identité et le sentiment d'appartenance à une culture commune et à faire l'expérience de l'altérité et de la diversité culturelle.

L'enseignement permet par ailleurs d'accompagner l'apprenant dans la construction de son projet professionnel sur l'ensemble du cycle terminal. Il l'amène à consolider son identité professionnelle et à se projeter vers une poursuite d'études.

Disciplines	Volumes horaires hebdomadaires
Lettres	0.25h
ESC	1h
LV	1.75h

Autres activités supports potentielles

Les EIE sont mobilisés et concourent, en associant des disciplines du domaine professionnel aux disciplines impliquées dans le module, à l'acquisition de la capacité C3.2 Positionner son projet professionnel. S'ils restent totalement à l'initiative de l'établissement, les EIE sont bien le support principal de l'accompagnement de l'apprenant dans l'élaboration de son projet professionnel. Les enseignements s'appuyant sur des visites, le fonctionnement de l'atelier technologique et de l'exploitation de l'établissement ainsi que les périodes de formation en milieu professionnel participent également à l'acquisition de cette capacité.

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C3.1 Exprimer ses aspirations dans une culture commune	<ul style="list-style-type: none"> - Engagement dans une production personnelle - Prise en compte du destinataire dans ses intentions -Mobilisation du champ médiatique - Mobilisation de références littéraires, artistiques et culturelles - Qualité de l'expression artistique - Défense d'un point de vue - Maîtrise de la langue orale 	<ul style="list-style-type: none"> - Composantes de l'identité culturelle -Réalisation artistique -Valorisation et médiatisation de la création - Éloquence 	Lettres ESC

Conditions d'atteinte de la capacité

On attend de l'apprenant qu'il soit en capacité de mobiliser des références littéraires, artistiques et culturelles pour s'engager dans une production personnelle.

Il doit s'interroger sur ses intentions, leurs effets sur le destinataire et défendre avec conviction son point de vue dans un discours devant un public.

La qualité de l'expression artistique et la maîtrise de la langue orale concourent à l'atteinte de cette capacité.

Attendus de la formation

Composantes de l'identité culturelle :

- Éléments constitutifs de l'appartenance à un groupe
- Facteurs endogènes et exogènes à la construction de l'identité
- Dimension évolutive de l'identité culturelle

Réalisation artistique :

- Confrontation au processus créatif contemporain
- Articulation de champs de création différents en lien avec la thématique choisie
- Contexte culturel et artistique du médium retenu (lien possible avec le domaine professionnel)
- Expression d'un potentiel créatif comme révélateur d'une identité culturelle
- Maîtrise technique du médium mobilisé par l'apprenant
- Maîtrise du vocabulaire technique associé
- Autonomie créatrice

Valorisation et médiatisation de la création :

- Place et rôle de l'art et de la culture dans le champ médiatique
- Explication de la démarche artistique entreprise
- Affirmation de son engagement créatif
- Approche esthétique

Éloquence

- Art oratoire
- Expression orale

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C3.2 Positionner son projet professionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Identification des potentiels - Identification des opportunités - Projection vers une identité professionnelle 	Connaissance de soi Aptitudes socio-professionnelles Identification des compétences professionnelles en fonction des métiers visés (voies de formation, contexte professionnel avec son cadre juridique et réglementaire) Dimension sociale de l'engagement professionnel Mise en valeur de l'ensemble de ses potentiels	ESC EIE

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte si l'apprenant est en mesure de définir et valoriser son positionnement vis-à-vis du métier ou du champ professionnel visé grâce une connaissance de ses aptitudes et du contexte professionnel. Cette capacité permet à l'apprenant de se situer en tant qu'individu et futur professionnel dans une dialectique articulant d'une part ses convictions personnelles et d'autre part les compétences attendues et les représentations du métier.

Attendus de la formation

Connaissance de soi :

- Cartographie de l'intime
- Réflexion sur soi et à travers les autres
- Conscientisation de son identité culturelle

Identification de ses aptitudes socio-professionnelles :

- Autonomie et sens des responsabilités
- Mobilité géographique et fonctionnelle
- Capacités relationnelles

Mise en valeur de l'ensemble de ses potentiels :

- Formulation claire du projet professionnel
- Atouts , perfectionnements et conditions nécessaires à sa réussite

Identification des compétences professionnelles en fonction des métiers visés :

- Cadre juridique et réglementaire
- Voies de formation et formation tout au long de la vie

Dimension sociale de l'engagement professionnel :

- Relation du champ professionnel avec la société
- Valeurs personnelles, responsabilité citoyenne et engagement professionnel

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C3.3 Communiquer avec le monde	<ul style="list-style-type: none"> - Communication orale en langue étrangère - Communication écrite en langue étrangère 	Culture et langue étrangères à visée sociale et professionnelle	Langue vivante

Conditions d'atteinte de la capacité

On attend de l'apprenant qu'il soit en capacité de mobiliser des savoirs langagiers et culturels pour communiquer en langue étrangère dans un cadre personnel, social ou professionnel, dans les cinq activités langagières (compréhension et expression écrites, compréhension orale, expression orale, en continu et en interaction).

Le niveau d'exigence attendu, en référence au Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL), est le niveau **B1+**.

Attendus de la formation

Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL)

- Niveau de compétence attendu, niveau **B1+** du CECRL « utilisateur indépendant de niveau seuil avancé »
- Progressivité des apprentissages et jalons du CECRL

Cinq activités langagières :

- Communication orale en langue étrangère (comprendre un message oral, s'exprimer à l'oral en continu, s'exprimer à l'oral en interaction)
- Communication écrite en langue étrangère (comprendre un message écrit, s'exprimer à l'écrit)

Approche actionnelle :

- Scénarisation de l'apprentissage linguistique à travers la réalisation de tâches
- Acquisition de stratégies langagières transférables à des situations de la vie courante

Contextualisation dans les situations de la vie courante :

- Domaine de la vie personnelle, sociale et culturelle
- Domaine de la vie professionnelle

MG4

Actions et engagements individuels et collectifs dans des situations sociales

Rappel des capacités visées

C4.1- Développer un mode de vie actif et solidaire

C4.2- Mettre en œuvre un projet collectif

C4.3- Conduire une analyse réflexive de son action au sein d'un collectif

Finalités de l'enseignement

L'enseignement doit permettre de conduire des projets visant à développer l'autonomie des apprenants dans la prise en main de leur santé, leur efficacité motrice et leur capacité à agir dans un cadre collectif, à coopérer en vue d'un objectif partagé.

Cet enseignement s'inscrit dans le cadre d'un parcours global de formation en lien avec les enjeux d'intégration citoyenne mais aussi avec les attentes des milieux professionnels. La pédagogie par le projet développée dans ce module s'appuie sur des apprentissages coopératifs de nature à renforcer les compétences psychosociales des apprenants. La mise en œuvre pédagogique s'inscrit dans une approche de co-construction avec le groupe classe. Le projet collectif doit s'inscrire dans le territoire de l'établissement et impliquer des acteurs externes (mouvement associatif, assemblées, collectifs...).

Ce module vise en priorité, pour chacun des apprenants, le développement de compétences nécessaires à la fois à une meilleure insertion sociale, professionnelle, et au renforcement des capacités d'apprentissage tout au long de la vie par l'émancipation et l'accroissement du pouvoir d'agir individuel et collectif :

Compétences sociales : coopération, négociation, gestion des conflits, capacité d'affirmation et de résistance, capacité à donner et recevoir des feedback (boucles de rétroaction), persévérance, adaptation ...

Compétences émotionnelles : maîtrise des émotions, autoévaluation, autorégulation favorisant la confiance et l'estime de soi.

Compétences cognitives : prise de décision, résolution de problèmes, sentiment de compétence, créativité, pensée critique.

Disciplines	Volumes horaires hebdomadaires
EPS	2h
ESC	0.5h
HG-EMC	0.25h

Autres activités supports potentielles

En fonction des contextes locaux, les EIE sont mobilisés dans un but de consolidation des compétences psychosociales. S'ils restent totalement à l'initiative de l'établissement, les EIE sont bien le support principal de la conduite du projet collectif et ils participent à la construction de la capacité visée.

La pluridisciplinarité liée à ce module est à construire pour permettre aux apprenants de s'approprier les principes d'un fonctionnement démocratique en observant leur mise en œuvre concrète. Elle peut en outre nourrir la thématique du projet collectif et renforcer les apprentissages psychosociaux visés par le bloc.

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C4.1 Développer un mode de vie actif et solidaire	<ul style="list-style-type: none"> - Engagement autour d'expériences motrices variées - Mobilisation de ressources motrices et méthodologiques - Mobilisation de ressources relationnelles et sociales 	<p>Habilités motrices (techniques sportives et corporelles) au service de l'efficacité dans les APSA/ Entretien de soi</p> <p>Méthodes d'observation, d'appréciation, de gestion de l'activité physique</p> <p>Attitudes et méthodes coopératives et collaboratives</p> <p>Expression orale visant à évoquer les expériences vécues, à extraire et verbaliser les procédures favorisant la réussite</p>	EPS

Conditions d'atteinte de la capacité

On attend de l'apprenant qu'il soit en capacité d'organiser sa pratique physique, en choisissant des activités singulières, une fréquence, une durée et une intensité, au bénéfice d'une plus grande efficacité motrice dans les activités sportives et artistiques pratiquées, de sa santé, de son bien-être et de son plaisir d'agir.

L'apprenant doit également être en capacité de créer des liens engageant des responsabilités et des intérêts communs en vue d'interagir positivement, efficacement et en sécurité.

Attendus de la formation

L'enjeu majeur est de donner du sens à la pratique physique pour que tous l'intègrent dans leur vie quotidienne d'adulte, de manière autonome et ce à long terme. L'enjeu est également de faire vivre des démarches collaboratives permettant de développer et de réinvestir durablement les valeurs de solidarité.

AFLP 1 Efficacité motrice dans les projets de performance individuels et collectifs

- Développement et gestion des ressources énergétiques, perceptives, décisionnelles, émotionnelles.

- Mobilisation des coordinations techniques en lien avec les APSA

- Développer une culture stratégique et tactique en lien avec les APSA

AFLP 2 Savoir s'entraîner / s'entretenir

- Procédures d'échauffement et de récupération adaptées aux activités physiques sportives et artistiques

- Concevoir, analyser, réguler son activité et son engagement physique, psychologique, au regard des APSA et des états de forme.

- Création d'habitudes de santé pour son bien-être et pour prévenir certains troubles (TMS, addictions, Troubles de l'alimentation...)

AFLP 3 S'investir dans différents rôles sociaux au sein d'un collectif

- Communication et expression orale en lien avec sa pratique ou celle d'autres élèves.

- Attitudes et savoir-faire collaboratifs : stratégies d'organisation et de résolution collective

- Tutorat, aide à l'apprentissage : observer, rendre compte, faire des propositions simples

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C4.2 Mettre en œuvre un projet collectif	<ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte de la commande - Appropriation du projet et implication - Adaptation aux imprévus - Coopération au sein d'un collectif 	<p>Connaissance de l'environnement social, culturel et professionnel</p> <p>Méthodologie du projet en mode coopératif.</p> <p>Fonctionnement des groupes et modalités de prises de décision</p> <p>Connaissance de soi pour agir et se positionner dans un projet coopératif</p>	<p>ESC</p> <p>Histoire-géographie</p> <p>EMC</p> <p>EIE</p>

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte si l'apprenant parvient, en déployant une stratégie de coopération, à participer activement à une démarche de projet collectif, répondant à une commande

Attendus de la formation

Connaissance de l'environnement social, culturel et professionnel :

- Identification des opportunités locales
- Identification des partenaires

Méthodologie du projet en mode coopératif :

- Co-construction d'un cahier des charges
- Organisation et planification du travail sur un mode coopératif

-Dynamique de groupe : vecteur de changement, d'innovation et de cohésion :

- Repérage des savoirs, savoir-faire et savoir-être du groupe
- Responsabilité vis-à-vis du groupe et intelligence collective
- Repérage des modes de communication et remédiation aux blocages
- Écoute active et communication au service de l'animation du groupe
- Fonctionnement des groupes et modalités de prises de décision
- Coopération et dynamique collective
- Principes et expériences du fonctionnement démocratique
- Résolution collective de problèmes

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C4.3 Conduire une analyse réflexive de son action au sein d'un collectif	<ul style="list-style-type: none"> - Positionnement dans une action collective - Retour objectif sur son action - Projection et transfert dans une situation sociale ou professionnelle future 	<p>Observation du groupe et de la conduite de l'action</p> <p>Identification des compétences psychosociales sollicitées ou acquises</p> <p>Auto-évaluation continue</p>	<p>ESC</p> <p>EIE</p>

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte si l'apprenant parvient à prendre position de manière objective vis-à-vis de la conduite d'un projet (méthode, réponse à la commande, organisation du travail) et à tirer parti de cette expérience dans d'autres situations sociales et professionnelles.

Attendus de la formation

Cet enseignement vise à former des citoyens éclairés en permettant à travers l'expérience de l'engagement dans un projet collectif de dépasser les déterminations psychologiques, socio-économiques, culturelles.

Observation du groupe et de la conduite de l'action :

-Construction d'un positionnement dynamique (évolutif)

Identification des compétences psycho-sociales mobilisées :

-Compétences techniques et compétences relationnelles

-Construction de grille de lecture des soft skills pour les repérer et les articuler

Évaluation continue de son action au sein du collectif :

-Évaluation entre pairs

- Auto-évaluation

- Évaluation différentielle ouverte

-Boucles évaluatives (évaluer sans décourager)

MP1

Organisation d'un chantier horticole

Objectif général du module

Mettre en œuvre l'organisation d'un chantier de processus de production horticole au sein d'une entreprise.

Objectifs du module

Objectif 1

Situer le chantier dans le fonctionnement global de l'entreprise horticole

Objectif 2

Prendre en compte la réglementation du travail dans l'organisation du chantier

Objectif 3

Préparer la mise en route du chantier

Objectif 4

Mettre en œuvre les étapes et le suivi du chantier

Objectif 5

Proposer des améliorations de la conduite du chantier

Présentation du module, conditions d'atteinte des objectifs

La notion d'entreprise horticole doit être considérée au sens large : organisation marchande ou non marchande dont l'activité principale est la production horticole (exploitation horticole, association, service horticole d'une collectivité territoriale, centre d'expérimentation...).

Le déroulement du module est organisé conjointement par les enseignants/formateurs de SESG et de STH dans une démarche pluridisciplinaire à partir de cas concrets de chantiers variés.

La mise en œuvre du module est organisée en lien étroit avec le module MP4 : il s'agira de saisir toutes les opportunités de séances de travaux pratiques pour appréhender des chantiers de dimensions, d'organisation et de finalités diverses.

Ce module doit permettre :

- ♦ l'acquisition par les apprenants de repères pour situer le chantier horticole dans le fonctionnement global de l'entreprise horticole, système ouvert, piloté et finalisé ;
- ♦ l'acquisition par les apprenants de méthodes pour conduire des chantiers horticoles au cours du processus de production, pour évaluer leur organisation et proposer des pistes d'amélioration de celle-ci en prenant en compte les différentes dimensions de la durabilité ;
- ♦ l'analyse de pratiques d'organisations de chantiers vécues en stage(s) support(s) de l'épreuve E6 et la formulation de pistes d'amélioration de leur conduite en prenant en compte les différentes dimensions de la durabilité.

Précisions relatives aux objectifs, attendus de la formation

Objectif 1 : Situer le chantier dans le fonctionnement global de l'entreprise horticole

- 1.1- Situer le chantier dans le système opérant de l'entreprise
- 1.2- Prendre en compte les objectifs économiques et commerciaux liés au chantier
- 1.3- Repérer les éléments saillants de l'environnement naturel, social, économique et humain du chantier et les aspects réglementaires associés

Objectif 2 : Prendre en compte la réglementation du travail dans l'organisation du chantier

- 2.1- Identifier les aspects importants du droit du travail et des conventions collectives pour l'organisation du chantier
- 2.2- Appréhender la diversité des contrats de travail pour organiser le chantier
- 2.3- Identifier les enjeux de santé et de sécurité au travail sur le chantier

Objectif 3 : Préparer la mise en route du chantier

- 3.1- Planifier les étapes du chantier
- 3.2- Prévoir les postes de travail
- 3.3- Préparer les approvisionnements et les matériels du chantier
- 3.4- Identifier les goulots d'étranglement du chantier
- 3.5- Prévoir les enregistrements

Objectif 4 : Mettre en œuvre les étapes et le suivi du chantier

- 4.1- Réaliser les opérations techniques et les ajustements
- 4.2- Collecter les informations nécessaires à l'évaluation du chantier

Objectif 5 : Proposer des améliorations de la conduite du chantier

- 5.1- Analyser la conduite du chantier
- 5.2- Proposer des ajustements dans la mise en œuvre du chantier

MP2

Animation d'une équipe de travail

Objectif général du module

Animer une équipe de travail au sein d'une entreprise horticole.

Objectifs du module

Objectif 1

Accueillir un ouvrier dans l'entreprise et dans l'équipe

Objectif 2

Transmettre les consignes de travail et de sécurité en lien avec la situation de travail

Objectif 3

Optimiser le travail de l'équipe

Objectif 4

Mettre en place la régulation du travail de l'équipe

Objectif 5

Mettre en place un climat relationnel propice au travail

Présentation du module, conditions d'atteinte des objectifs

La notion d'entreprise horticole doit être considérée au sens large : organisation marchande ou non marchande dont l'activité principale est la production horticole (exploitation horticole, association, service horticole d'une collectivité territoriale, centre d'expérimentation...).

Ce module doit permettre l'acquisition par les apprenants de repères et de méthodes de management utiles à mettre en place et entretenir une animation d'équipe, propice à un travail serein, efficace et coordonné, dans le respect de la réglementation du travail et des valeurs de l'entreprise pour atteindre les objectifs de production établis à l'échelle de l'entreprise.

L'équipe de travail considérée est une équipe constituée de travailleurs manuels (ouvriers) permanents et/ou saisonniers. Le cadre de l'animation est un chantier horticole qui se déroule durant le processus de production. Le management considéré est mis en œuvre dans le cadre d'activités d'encadrement de proximité (de premier niveau), c'est-à-dire d'activités de conduite et de contrôle d'un processus technique conformément à une commande, à des prescriptions techniques et de sécurité au travail.

Le déroulement du module (cours et pluridisciplinarité) est organisé conjointement par les professeurs de SESG, de STH et d'ESC dans une démarche pluridisciplinaire à partir de cas concrets de chantiers variés.

La mise en œuvre du module est organisée en lien étroit avec les modules MP1 et MP4 : il s'agira de saisir toutes les opportunités de réalisation de chantiers (TP, projets, chantiers-écoles, expériences en milieux professionnels...) pour appréhender différentes situations d'animation d'équipes de travail. Les apprenants seront positionnés en qualité d'observateurs éclairés outillés pour identifier et analyser des situations d'animation d'équipe de travail.

Précisions relatives aux objectifs, attendus de la formation

Objectif 1 : Accueillir un ouvrier dans l'entreprise et dans l'équipe

- 1.1- Présenter l'entreprise, ses valeurs et les objectifs généraux de fonctionnement
- 1.2- Présenter les règles de fonctionnement, les mesures d'application de la réglementation en matière de santé et de sécurité dans l'entreprise
- 1.3- Préparer l'équipe à l'arrivée d'un nouvel ouvrier

Objectif 2 : Transmettre les consignes de travail et de sécurité en lien avec la situation de travail

- 2.1- Sélectionner les informations adaptées au contexte de la situation de travail
- 2.2- Indiquer les consignes par le mode de communication adapté
- 2.3- Identifier les moments adaptés aux passages de consigne
- 2.4- Vérifier l'appropriation des consignes

Objectif 3 : Optimiser le travail de l'équipe

- 3.1- Évaluer les aptitudes professionnelles de chaque ouvrier
- 3.2- Repérer les marges de progression possibles de l'équipe de travail

Objectif 4 : Mettre en place la régulation du travail de l'équipe

- 4.1- Mettre en œuvre les ajustements nécessaires
- 4.2- Identifier les situations de blocage non résolues pour rendre compte au supérieur hiérarchique

Objectif 5 : Mettre en place un climat relationnel propice au travail

- 5.1- Adopter une attitude empathique à l'égard des ouvriers
- 5.2- Faire respecter les règles et les consignes
- 5.3- Évaluer l'implication des ouvriers
- 5.4- Identifier les besoins en formation des ouvriers
- 5.5- Développer la motivation de l'équipe

MP3

Ressources naturelles communes et choix techniques

Objectif général du module

Considérer les ressources naturelles communes dans un contexte de production horticole durable.

Objectifs du module

Objectif 1

Identifier les ressources naturelles communes dans le contexte de l'exploitation horticole

Objectif 2

Mobiliser les ressources naturelles communes en lien avec le système de production ou de culture

Objectif 3

Apprécier l'impact des choix techniques sur les ressources naturelles communes

Objectif 4

Envisager des perspectives d'évolution des choix techniques à différentes échelles

Présentation du module, conditions d'atteinte des objectifs

Ce module s'ancre sur des problématiques contextualisées en lien avec le MP4 et le MG4 tout en s'appuyant sur les acquis des modules EP2 et EP3 de la 2nde professionnelle productions.

L'objet d'étude de ce module est la relation entre le processus de production au sein de l'exploitation horticole et la ou les ressource(s) naturelle(s) commune(s) dans un territoire. Outre la dimension spatiale, la dimension temporelle est également explorée.

La finalité de ce module est d'une part de montrer comment diverses ressources naturelles communes peuvent être mobilisées au sein des agroécosystèmes pour assurer des services écosystémiques variés et d'autre part de montrer comment les choix techniques agissent sur les ressources naturelles communes (dégradation, préservation, restauration, amélioration).

L'approche de type " catalogue " est tout à fait inadaptée, il est essentiel de montrer la diversité des ressources naturelles communes au travers de plusieurs situations différentes sans pour autant multiplier ces situations. Les objectifs du module étant liés, une même situation peut éclairer différents objectifs.

On entend par ressource naturelle commune les ressources naturelles mobilisées par les producteurs mais partagées par différents utilisateurs ; l'exploitation de ces ressources crée souvent une rivalité qui peut être à l'origine de leur dégradation, voire de leur destruction, (d'après G. Bravo et B. Marelli, 2008).

Certains auteurs parlent aussi de " biens communs " pour certaines de ces ressources.

L'approche de ce module est systémique (système de production et système de culture) et prend en compte le contexte, les choix techniques d'une entreprise et leurs cohérences. Il s'agit de repérer des enjeux, d'identifier des objectifs, de proposer des leviers et des solutions à effet partiel, de prendre en compte les rétroactions et les mécanismes de régulation pour proposer des choix techniques.

Il est conseillé de construire avec les apprenants un schéma de synthèse positionnant les éléments de contexte pertinents relevés et les différents leviers de gestion pouvant être mobilisés pour répondre à une problématique.

Précisions relatives aux objectifs, attendus de la formation

Objectif 1 : Identifier les ressources naturelles communes dans le contexte de l'exploitation horticole

- 1.1- Identifier et qualifier les ressources naturelles communes du territoire de l'exploitation horticole
- 1.2- Présenter l'exploitation horticole comme un système agro-écologique dans un contexte territorial

Objectif 2 : Mobiliser les ressources naturelles communes en lien avec le système de production ou de culture

- 2.1- Mobiliser les ressources naturelles communes dans la phase de multiplication des végétaux
- 2.2- Mobiliser les ressources naturelles communes au cours de la croissance et du développement des végétaux
- 2.3- Mobiliser les ressources naturelles communes pour la gestion de l'état sanitaire des cultures

Objectif 3 : Apprécier l'impact des choix techniques sur les ressources naturelles communes

- 3.1- Évaluer l'état de la ressource naturelle commune
- 3.2- Fixer les objectifs d'évolution de l'état de la ressource naturelle commune

Objectif 4 : Envisager des perspectives d'évolution des choix techniques à différentes échelles

- 4.1- Réinterroger les modes de conduite de processus de production
- 4.2- Repérer des évolutions à l'échelle du système de production pour une gestion durable des ressources naturelles communes

MP4

Conduite de processus de productions horticoles

Objectif général du module

Conduire un processus de production durable.

Objectifs du module

MP4-1 : Pilotage de l'itinéraire technique

Objectif 1

Adapter l'itinéraire technique

Objectif 2

Évaluer l'itinéraire technique suivant différentes dimensions

Objectif 3

Proposer des évolutions de l'itinéraire technique

MP4-2 : Mise en œuvre de l'itinéraire technique

Objectif 1

Travailler en sécurité

Objectif 2

Choisir les matériels, les installations et les équipements (MIE)

Objectif 3

Sélectionner les végétaux dans un contexte de production

Objectif 4

Assurer les principales opérations techniques sur le végétal en mettant en œuvre les matériels, les installations et les équipements

Objectif 5

Assurer les principales opérations techniques sur l'environnement du végétal en mettant en œuvre les matériels, les installations et les équipements

Objectif 6

Assurer le remisage et la maintenance des matériels et équipements horticoles

Objectif 7

Assurer la récolte, la préparation de commande pour une mise en marché

Présentation du module, conditions d'atteinte des objectifs

Ce module permet d'appréhender des processus de production horticoles durable au travers de la conduite de divers itinéraires techniques suivant différents modes de production en cohérence avec les champs professionnels de la production horticole présents sur le territoire.

L'équipe enseignante choisit au moins deux champs de production, supports de formation, ayant des finalités différentes en prenant soin d'en retenir :

- ♦ l'un en secteur vivrier (productions légumières, productions de plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM), productions fruitières),
- ♦ l'autre en secteur ornemental (productions florales, pépinières ornementale et fruitière).

L'un d'entre eux porte sur des cultures pérennes et au moins un correspond à un processus de production en pleine terre.

Un troisième champ de production peut être étudié dans un contexte de relocalisation de production, de diversification et/ou d'innovation.

L'objectif de ce module est de faire acquérir aux apprenants des connaissances, des méthodes permettant de piloter et de réaliser un itinéraire technique s'appuyant sur des démarches agro-écologiques dans un contexte de marchés concurrentiels. En outre, ce module est l'occasion d'aborder une ou plusieurs productions conduites en agriculture biologique. A ce titre il est résolument opérationnel, orienté vers l'action, sur différents modes de conduite et systèmes de culture (plein air, sous-abri, plein champs, pleine terre, hors-sol...) à différentes échelles de temps. Il importe donc que l'enseignement s'appuie en permanence sur des situations réelles, et que les modalités pédagogiques fassent une part importante aux mises en situations professionnelles. A cette fin, l'exploitation agricole de l'établissement de formation, mais aussi des exploitations partenaires, sont des lieux privilégiés pour la mise en œuvre de tout ou partie de l'enseignement de ce module. Il s'appuie sur des activités pluridisciplinaires en lien avec des situations pratiques. Les séquences en milieu professionnel participent également à l'atteinte des objectifs du module.

Le module comprend deux sous-parties intrinsèquement liées qui se mènent conjointement à partir de situations concrètes :

- ♦ la première liée au pilotage opérationnel d'un itinéraire technique au travers de décisions et de choix,
- ♦ la seconde liée à la mise en œuvre, à la régulation et au suivi d'un itinéraire technique au travers de choix techniques et d'autre part à la maîtrise des opérations en utilisant du matériel, des équipements et des installations adaptés dans le cadre d'un processus de production.

Les méthodes pour piloter et mener à bien un itinéraire technique s'appuient, entre autres, sur les connaissances et les leviers abordés dans les modules MP1 et MP3.

Un volume horaire non affecté, avec une organisation laissée à l'appréciation de l'équipe éducative, doit permettre de proposer des situations innovantes de type projet école-entreprise à partir d'une problématique proposée par le directeur d'exploitation de l'établissement, le maître d'apprentissage ou d'autres partenaires professionnels.

La pédagogie de projet, en équipe, dans des délais et avec des contraintes données est particulièrement adaptée à l'enseignement de ce module.

L'ensemble de ces pratiques pédagogiques doivent concourir à l'apprentissage de l'autonomie dans le pilotage et dans la mise en œuvre d'un itinéraire technique, objectif poursuivi par l'enseignement de ce module.

Par ailleurs, la formation doit permettre au chef d'établissement de délivrer l'attestation valant CACES® pour les recommandations R. 372 modifiée et R. 389 dans les conditions précisées dans l'arrêté de création du diplôme.

Au travers de ce module comme des autres modules professionnels (MP1, MP2 et MP3), l'apprenant est amené à agir en professionnel responsable de la filière horticole : responsable vis-à-vis de l'environnement, de la sécurité, du respect des réglementations, de l'encadrement de son équipe de travail et au travail.

Précisions relatives aux objectifs, attendus de la formation

MP4-1 : Pilotage de l'itinéraire technique

Objectif 1 : Adapter l'itinéraire technique

- 1.1- Prendre en compte le contexte socio-économique et commercial du produit
- 1.2- Prendre en compte le fonctionnement global de l'entreprise
- 1.3- Proposer les végétaux
- 1.4- Proposer les choix techniques

Objectif 2 : Évaluer l'itinéraire technique suivant différentes dimensions

- 2.1- Identifier les sources d'information
- 2.2- Collecter les informations nécessaires
- 2.3- Identifier les coûts internes à l'entreprise
- 2.4- Évaluer les coûts de production
- 2.5- Évaluer la performance de l'itinéraire technique au regard de la durabilité

Objectif 3 : Proposer des évolutions de l'itinéraire technique

- 3.1- Analyser les facteurs déterminants du coût de production
- 3.2- Proposer des ajustements de l'itinéraire technique en prenant en compte la durabilité

MP4-2 : Mise en œuvre d'un itinéraire technique

Objectif 1 : Travailler en sécurité

- 1.1- Utiliser les matériels, les installations et les équipements en sécurité
- 1.2- Utiliser les intrants en sécurité

Objectif 2 : Choisir les matériels, les installations et les équipements (MIE)

- 2.1- Identifier les différents types de motorisation (thermique, électrique et hydraulique) utilisés sur les matériels, les installations et les équipements de productions horticoles
- 2.2- Identifier les composants des matériels, des installations et des équipements
- 2.3- Identifier les caractéristiques et les performances des différents matériaux utilisés dans les abris et structures de productions horticoles
- 2.4- Choisir les matériels et installations et équipements adaptés à un itinéraire de production
- 2.5- Préparer le matériel en assurant les réglages
- 2.6- Intervenir sur les paramètres d'un système automatisé

Objectif 3 : Sélectionner les végétaux dans un contexte de production

Objectif 4 : Assurer les principales opérations techniques sur le végétal en mettant en œuvre les matériels, les installations et les équipements

- 4.1- Mettre en œuvre les techniques de multiplication des végétaux
- 4.2- Mettre en œuvre les techniques de contrôle de la croissance et du développement du végétal
- 4.3- Assurer la gestion de l'état sanitaire de la production

Objectif 5 : Assurer les principales opérations techniques sur l'environnement du végétal en mettant en œuvre les matériels, les installations et les équipements

- 5.1- Maîtriser les facteurs climatiques d'un processus de production
- 5.2- Maîtriser les facteurs édaphiques d'un processus de production
- 5.3- Maîtriser la nutrition hydrique et minérale pour gérer un processus de production
- 5.4- Assurer la gestion de la biodiversité de l'agroécosystème

Objectif 6 : Assurer le remisage et la maintenance des matériels et équipements horticoles

- 6.1- Remiser le matériel
- 6.2- Réaliser l'entretien courant
- 6.3- Réaliser une maintenance corrective à partir d'un diagnostic de dysfonctionnement

Objectif 7 : Assurer la récolte, la préparation de commande pour une mise en marché

- 7.1- Assurer la récolte et le conditionnement des produits végétaux en mettant en œuvre les matériels adaptés
- 7.2- Assurer le maintien de la qualité des produits jusqu'à la mise en marché

AOC	Appellation d'origine contrôlée
APSA	Activités physiques, sportives, artistiques et d'entretien de soi
CACES®	Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité
CCF	Contrôle en cours de formation
CECRL	Cadre européen commun de référence pour les langues
EIE	Enseignement à l'initiative de l'établissement
EMC	Enseignement moral et civique
EPI	Équipement de protection individuelle
EPS	Éducation physique et sportive
EPT	Épreuve ponctuelle terminale
ESC	Éducation socioculturelle
FDA	Fiche descriptive d'activité
IGP	Indication géographique protégée
MAP	Module d'adaptation professionnelle
MIE	Matériels, installations et équipements
MP	Module professionnel
MG	Module général
PFMP	Période de formation en milieu professionnel
PPAM	Plantes à parfum, aromatiques et médicinales
ROME	Répertoire opérationnel des métiers et des emplois
SESG	Sciences économiques, sociales et de gestion
STH	Sciences et techniques horticoles
SPS	Situation professionnelle significative
STE	Sciences et techniques des équipements
STP	Sciences et techniques professionnelles
TIC	Technologies de l'information et de la communication

Ministère de l'agriculture et de l'alimentation

Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche
Sous-direction des politiques de formation et d'éducation
Bureau des diplômes de l'enseignement technique

1ter Avenue de Lowendal 75349 Paris 07 SP

Juillet 2019

Modifications tronc commun décembre 2021